



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.27/8

PBC.19/8

14 avril 2003

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-septième session

Vienne, 26-28 août 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets

Dix-neuvième session

Vienne, 28-30 avril 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

Rapport intérimaire sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003

Présenté par le Directeur général

Le présent document rend compte de l'emploi des ressources financières pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, conformément à la conclusion 1987/19 du Comité des programmes et des budgets.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. ÉTATS FINANCIERS 2002-2003 POUR LA PÉRIODE DE 12 MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2002	3
État I État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2002	4
État II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes au 31 décembre 2002	5
Tableau 2.1 État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2002.	6
Tableau 2.2 État des avances au Fonds de roulement au 31 décembre 2002	12

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Page</i>	
État III	Fonds général et Fonds de roulement: État des mouvements de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2002	18
État IV	Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'année terminée le 31 décembre 2002	19
Tableau 4.1	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année terminée le 31 décembre 2002	20
Tableau 4.1 (supplément)	Autres fonds du Siège. Service des bâtiments: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année terminée le 31 décembre 2002	21
II.	NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS	22
	Préface: Mandat de l'ONUDI	22
Annexes		
I.	Activités commerciales auto-amortissables	44
	Tableau 1. Services de restauration du CIV – (Société WIWAG)	44
	Tableau 2. Services de restauration du CIV – (Société Eurest).	45
II.	Activités de coopération technique exécutées par l'ONUDI	46
	Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2002, en euros	46
	Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2002, en dollars	47
	Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002, en euros.	48
	Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002, en dollars	49
	Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année terminée le 31 décembre 2002	50
	Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année terminée le 31 décembre 2002	52
	Tableau 5. État récapitulatif pour l'année terminée le 31 décembre 2002 des activités de coopération technique menées dans le cadre d'accords interorganisations	56
III.	Fonds d'exploitation: PNUD et fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD.	57
IV.	Compte spécial pour le Service des bâtiments (dépenses autres que de personnel)	60
	État des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2002	60
	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002	61

Introduction

1. À l'alinéa j) de sa conclusion 1987/19, le Comité des programmes et des budgets a prié le Directeur général de présenter chaque année au Conseil du développement industriel, par son entremise, un rapport sur l'exécution du budget rendant compte de façon claire et détaillée de l'emploi des ressources financières.
2. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002, a été établi sur la base des crédits ouverts au titre des budgets de l'exercice biennal 2002-2003, que la Conférence générale a adoptés à sa neuvième session (décision GC.9/Dec.17).

I. ÉTATS FINANCIERS 2002-2003 POUR LA PÉRIODE DE 12 MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2002

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Responsabilité du Directeur général

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et à l'article X du Règlement financier de l'ONUDI. Certains chiffres sont fondés sur les estimations et les appréciations les plus fiables de la direction. Les données financières présentées ailleurs correspondent à celles des états financiers. La direction considère que les états rendent fidèlement compte de la situation financière de l'Organisation et des fonds d'affectation spéciale qu'elle administre, des résultats de leurs opérations et de l'évolution de la situation financière.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation dispose d'un système de vérification interne des comptes, ainsi que d'un ensemble de politiques et de procédures destinées à assurer la fiabilité de l'information financière et la garantie des actifs. Le système de vérification interne et les documents comptables sont examinés par le Groupe du contrôle interne et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications des comptes respectives.

Les états financiers ci-joints, qui se composent des états I à IV, des tableaux pertinents et de notes explicatives, ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et à l'article X du Règlement financier de l'ONUDI.

Le Trésorier,
Directeur des services financiers

Le Directeur général

Sajjad Ajmal

Carlos A. Magariños

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS
pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement <i>(Note ou tableau n° 2)</i>		Autres fonds du Siège <i>(Note ou tableau n° 3)</i>		Coopération technique <i>(Note ou tableau n° 4)</i>		Éliminations <i>(Note n° 2i)</i>	Total, 2002	Total, 2000
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement	66 844,9	(a)						66 844,9	67 324,2
Contributions volontaires	424,4		343,5	(c)	86 779,4			87 547,3	63 108,7
RECETTES ACCESSOIRES									
Activités génératrices de recettes	38,2	(b)	9 483,8					9 522,0	79,1
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations					10 461,7			10 461,7	12 029,1
Activités financées conjointement			17 191,0				(2 736,8)	14 454,2	11 455,9
Recettes tirées de prestation de services			689,2					689,2	10 323,6
Intérêts créditeurs	800,0	(c)	143,4		978,2	(e, f)		1 921,6	3 297,8
Ajustements de change	80,3		(744,3)	(d)	1 081,8	(g)		417,8	(4 514,0)
Divers	776,2	(d)	16,5		(8,7)			784,0	401,8
TOTAL, RECETTES	68 964,0		27 123,1		99 292,4		(2 736,8)	192 642,7	163 506,2
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	43 106,4	(e)	15 628,0		30 240,6		1 281,3	90 256,3	88 548,4
Frais de fonctionnement et services contractuels	12 448,4		8 585,0		30 816,7		(2 008,9)	49 841,2	48 338,1
Achats					16 418,2		407,2	16 825,4	13 794,9
Bourses					3 747,0		256,5	4 003,5	5 597,5
Coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	4 985,8	(f)					(2 672,9)	2 312,9	
Dépenses d'appui aux programmes			25,9		9 201,3			9 227,2	9 505,9
TOTAL, DÉPENSES	60 540,6		24 238,9		90 423,8		(2 736,8)	172 466,5	165 784,8
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	8 423,4		2 884,2		8 868,6		0,0	20 176,2	(2 278,6)
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	9,1	(g)						9,1	(741,0)
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies opérées par leur règlement	4 315,7	(h)	578,1		293,9			5 187,7	4 230,3
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(4 680,4)							(4 680,4)	(9 605,8)
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	8 067,8		3 462,3	(e)	9 162,5			20 692,6	(8 395,1)
Virements aux réserves	2 312,9	(f)			118,5	(h)		2 431,4	439,3
Virements provenant des réserves	(34,1)							(34,1)	(417,6)
Montants à porter au crédit des États Membres									(6 603,4)
Virements provenant d'autres fonds ou vers d'autres fonds	(182,3)	(h)			(65,6)	(i)		(247,9)	
Autres ajustements des réserves et soldes inutilisés			(38,5)	(f)	(24 296,0)		572,4	(23 762,1)	
Réserves et soldes inutilisés au début de l'année	6 427,1		3 930,5		124 789,8			135 147,4	146 977,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS À LA FIN DE 2002	16 591,4		7 354,3		109 709,2		572,4	134 227,3	132 001,1

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES
au 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations	Total, 2002	Total, 2000
	<i>(Note ou tableau n° 2)</i>		<i>(Note ou tableau n° 3)</i>		<i>(Note ou tableau n° 4)</i>		<i>(Note 2t)</i>		
ACTIF									
Dépôts à vue et à terme	21 120,9		9 639,5		163 916,0	(j)		194 676,4	180 117,7
Placements									
Comptes créditeurs									
Contributions non acquittées	111 404,2							111 404,2	117 590,8
Contributions volontaires à recevoir									
Autres contributions non acquittées	76,0	(m)			6 057,7			6 133,7	974,9
Provisions pour retards dans le recouvrement des contributions	(106 756,7)							(106 756,7)	(106 635,6)
Soldes des comptes interfonds			484,0		4 515,0		572,4	5 571,4	5 719,1
Divers	4 088,1	(i)	4 035,8		3 726,1			11 850,0	8 467,5
Autres éléments d'actif	600,2				4 812,8			5 413,0	5 554,6
TOTAL, ACTIF	30 532,7		14 159,3		183 027,6		572,4	228 292,0	211 789,0
PASSIF									
Versements ou contributions reçus par anticipation	1 111,8	(k)			13 015,0			14 126,8	2 385,8
Emprunts remboursables dans un délai d'un an	958,0	(l)						958,0	1 123,0
Engagements non réglés	4 189,8		3 201,4		31 554,0			38 945,2	32 832,5
Comptes créditeurs: soldes des comptes interfonds	1 338,1		2 220,9		2 012,4			5 571,4	5 719,1
Autres comptes créditeurs	4 427,6	(c, i)	1 382,7		26 737,0	(e, f)		32 547,3	33 235,5
Autres fonds et comptes spéciaux									
Autres éléments de passif									
Emprunts remboursables après un an	1 916,0	(l)						1 916,0	4 492,0
TOTAL, PASSIF	13 941,3		6 805,0		73 318,4		0,0	94 064,7	79 787,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS									
Réserves opérationnelles			4 828,9	(g)	526,9	(k)		5 355,8	5 446,6
Autres réserves	7 950,4	(f, r, s)			2 263,4			10 213,8	8 245,7
Soldes relatifs aux projets financés par des bailleurs					104 087,3			104 087,3	110 512,4
Fonds de roulement	7 423,0	(m)						7 423,0	7 450,2
Excédent (déficit)	1 218,0	(p)	2 525,4		2 831,6		572,4	7 147,4	346,2
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	16 591,4		7 354,3		109 709,2		572,4	134 227,3	132 001,1
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	30 532,7		14 159,3		183 027,6		572,4	228 292,0	211 789,0

Tableau 2.1

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
au 31 décembre 2002 (en euros)**

État Membre	Barème des quotes- parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,010	76 778	6 684	0	0	76 778	6 684	83 462
Afrique du Sud	0,584	0	390 374	0	390 374	0	0	0
Albanie	0,004	2 491	2 674	0	0	2 491	2 674	5 165
Algérie	0,101	0	67 514	0	67 514	0	0	0
Allemagne	13,997	0	9 356 281	0	9 356 281	0	0	0
Angola	0,003	0	2 005	0	1 952	0	53	53
Arabie saoudite	0,795	0	531 417	0	531 417	0	0	0
Argentine	1,648	2 541 205	1 101 604	0	42 447	2 541 205	1 059 157	3 600 362
Arménie	0,003	911 326	2 005	549	0	910 777	2 005	912 782
Autriche	1,356	0	906 417	0	906 417	0	0	0
Azerbaïdjan	0,006	1 266 648	4 011	130 676	669	1 135 972	3 342	1 139 314
Bahamas	0,017	0	11 364	0	11 364	0	0	0
Bahreïn	0,026	15 863	17 380	15 863	17 380	0	0	0
Bangladesh	0,010	0	6 684	0	6 684	0	0	0
Barbade	0,013	0	8 690	0	8 690	0	0	0
Bélarus	0,027	688 578	18 048	198 728	668	489 850	17 380	507 230
Belgique	1,617	0	1 080 882	0	1 080 882	0	0	0
Belize	0,001	0	668	0	668	0	0	0
Bénin	0,003	3 163	2 005	0	0	3 163	2 005	5 168
Bhoutan	0,001	707	668	707	668	0	0	0
Bolivie	0,011	0	7 353	0	0	0	7 353	7 353
Bosnie-Herzégovine	0,006	215 008	4 011	104	669	214 904	3 342	218 246
Botswana	0,014	1 989	9 358	1 989	9 358	0	0	0
Brésil	2,976	12 466 047	1 989 304	0	81 885	12 466 047	1 907 419	14 373 466
Bulgarie	0,018	0	12 032	0	12 032	0	0	0
Burkina Faso	0,003	0	2 005	0	946	0	1 059	1 059
Burundi	0,001	65 035	668	0	0	65 035	668	65 703
Cambodge	0,003	0	2 005	0	0	0	2 005	2 005
Cameroun	0,013	31 440	8 690	31 440	8 690	0	0	0
Cap-Vert	0,001	94 936	668	148	0	94 788	668	95 456
Chili	0,266	110 260	177 807	110 260	16 662	0	161 145	161 145
Chine	2,196	0	1 467 915	0	1 467 915	0	0	0
Chypre	0,054	0	36 096	0	36 096	0	0	0

État Membre	Barème des quotas- parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Colombie	0,243	0	162 434	0	15 470	0	146 964	146 964
Comores	0,001	120 346	668	0	0	120 346	668	121 014
Congo	0,001	108 252	668	222	0	108 030	668	108 698
Costa Rica	0,028	86 223	18 717	5 604	669	80 619	18 048	98 667
Côte d'Ivoire	0,013	16 776	8 690	159	669	16 617	8 021	24 638
Croatie	0,055	27 232	36 765	27 232	36 765	0	0	0
Cuba	0,043	41 142	28 743	41 142	9 498	0	19 245	19 245
Danemark	1,073	0	717 246	0	717 246	0	0	0
Djibouti	0,001	83 440	668	0	0	83 440	668	84 108
Dominique	0,001	417	668	0	0	417	668	1 085
Égypte	0,115	0	76 872	0	76 872	0	0	0
El Salvador	0,026	125 036	17 380	0	669	125 036	16 711	141 747
Émirats arabes unis	0,290	167 454	193 851	167 454	193 851	0	0	0
Équateur	0,036	0	24 064	0	24 064	0	0	0
Érythrée	0,001	0	668	0	621	0	47	47
Espagne	3,610	0	2 413 101	0	2 413 101	0	0	0
Éthiopie	0,006	0	4 011	0	4 011	0	0	0
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,009	7 643	6 016	7 490	668	153	5 348	5 501
Fédération de Russie	1,706	38 013	1 140 374	38 013	1 140 374	0	0	0
Fidji	0,006	9 409	4 011	9 409	4 011	0	0	0
Finlande	0,748	0	500 000	0	500 000	0	0	0
France	9,264	0	6 192 512	0	6 192 512	0	0	0
Gabon	0,020	14 088	13 369	860	668	13 228	12 701	25 929
Gambie	0,001	74 709	668	0	0	74 709	668	75 377
Géorgie	0,007	1 589 941	4 679	222	0	1 589 719	4 679	1 594 398
Ghana	0,007	10 787	4 679	877	0	9 910	4 679	14 589
Grèce	0,772	0	516 043	0	516 043	0	0	0
Grenade	0,001	87 276	668	668	0	86 608	668	87 276
Guatemala	0,038	53 920	25 401	53 920	25 401	0	0	0
Guinée	0,004	16 239	2 674	0	0	16 239	2 674	18 913
Guinée équatoriale	0,001	120 346	668	0	0	120 346	668	121 014
Guinée-Bissau	0,001	115 455	668	0	0	115 455	668	116 123
Guyana	0,001	555	668	0	0	555	668	1 223
Haïti	0,003	0	2 005	0	67	0	1 938	1 938
Honduras	0,006	0	4 011	0	4 011	0	0	0
Hongrie	0,172	0	114 974	0	114 974	0	0	0
Inde	0,489	0	326 872	0	326 872	0	0	0

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Indonésie	0,286	170 030	191 176	170 030	191 176	0	0	0
Iran (République islamique d')	0,336	282 794	224 599	75 114	9 024	207 680	215 575	423 255
Iraq	0,145	1 481 289	96 926	0	4 679	1 481 289	92 247	1 573 536
Irlande	0,422	0	282 086	0	282 086	0	0	0
Israël	0,594	0	397 059	0	397 059	0	0	0
Italie	7,256	0	4 850 266	0	4 850 266	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	0,095	270 622	63 503	199 532	2 340	71 090	61 163	132 253
Jamaïque	0,006	5 184	4 011	223	669	4 961	3 342	8 303
Japon	22,000	0	14 705 878	0	14 705 878	0	0	0
Jordanie	0,011	0	7 353	0	7 353	0	0	0
Kazakhstan	0,041	472 854	27 407	0	1 003	472 854	26 404	499 258
Kenya	0,011	8 238	7 353	0	0	8 238	7 353	15 591
Kirghizistan	0,001	374 908	668	465	0	374 443	668	375 111
Koweït	0,210	0	140 374	0	140 374	0	0	0
Lesotho	0,001	2 648	668	2 648	668	0	0	0
Liban	0,017	31 906	11 364	31 906	1 420	0	9 944	9 944
Libéria	0,001	86 022	668	0	0	86 022	668	86 690
Lituanie	0,024	609 799	16 043	206 021	669	403 778	15 374	419 152
Luxembourg	0,114	0	76 204	0	76 204	0	0	0
Madagascar	0,004	0	2 674	0	69	0	2 605	2 605
Malaisie	0,337	0	225 268	0	225 268	0	0	0
Malawi	0,003	34 208	2 005	0	0	34 208	2 005	36 213
Maldives	0,001	1 021	668	1 657	0	1 021	668	1 689
Mali	0,003	15 175	2 005	0	0	15 175	2 005	17 180
Malte	0,021	0	14 037	0	14 037	0	0	0
Maroc	0,064	0	42 781	0	42 781	0	0	0
Maurice	0,016	0	10 695	0	10 695	0	0	0
Mauritanie	0,001	112 649	668	0	0	112 649	668	113 317
Mexique	1,557	0	1 040 776	0	1 040 776	0	0	0
Mongolie	0,001	0	668	0	148	0	520	520
Mozambique	0,001	0	668	0	668	0	0	0
Myanmar	0,010	8 462	6 684	149	0	8 313	6 684	14 997
Namibie	0,010	0	6 684	0	0	0	6 684	6 684
Népal	0,006	0	4 011	0	4 011	0	0	0
Nicaragua	0,001	133 310	668	0	0	133 310	668	133 978
Niger	0,001	94 971	668	148	0	94 823	668	95 491
Nigéria	0,080	107 093	53 476	107 093	3 929	0	49 547	49 547

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Norvège	0,927	0	619 653	0	619 653	0	0	0
Nouvelle-Zélande	0,345	0	230 615	0	230 615	0	0	0
Oman	0,088	0	58 824	0	58 824	0	0	0
Ouganda	0,007	48 330	4 679	48 330	4 679	0	0	0
Ouzbékistan	0,016	450 891	10 695	1 559	668	449 332	10 027	459 359
Pakistan	0,087	44 055	58 155	44 055	11 696	0	46 459	46 459
Panama	0,026	17 056	17 380	17 056	17 380	0	0	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	36 344	6 016	36 344	6 016	0	0	0
Paraguay	0,023	34 308	15 374	0	668	34 308	14 706	49 014
Pays-Bas	2,489	0	1 663 770	0	1 663 770	0	0	0
Pérou	0,169	84 432	112 968	3 661	4 010	80 771	108 958	189 729
Philippines	0,144	63 960	96 257	63 960	84 359	0	11 898	11 898
Pologne	0,454	0	303 476	0	303 476	0	0	0
Portugal	0,663	427 169	443 182	427 169	443 182	0	0	0
Qatar	0,048	79 281	32 086	74 840	1 337	4 441	30 749	35 190
République arabe syrienne	0,115	0	76 872	0	76 872	0	0	0
République centrafricaine	0,001	110 145	668	0	0	110 145	668	110 813
République de Corée	2,653	0	1 773 396	0	1 773 396	0	0	0
République de Moldova	0,003	869 774	2 005	891	0	868 883	2 005	870 888
République démocratique du Congo	0,006	115 501	4 011	297	669	115 204	3 342	118 546
République démocratique populaire lao	0,001	0	668	0	668	0	0	0
République dominicaine	0,033	309 091	22 059	0	1 337	309 091	20 722	329 813
République populaire démocratique de Corée	0,013	14 371	8 690	668	669	13 703	8 021	21 724
République tchèque	0,245	0	163 770	0	163 770	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	0,006	65 475	4 011	65 440	669	35	3 342	3 377
Roumanie	0,084	0	56 150	0	56 150	0	0	0
Royaume-Uni	7,932	0	5 302 138	0	5 302 138	0	0	0
Rwanda	0,001	54 389	668	46 459	0	7 930	668	8 598
Sainte-Lucie	0,003	0	2 005	0	2 005	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	1 023	668	1 023	668	0	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	109 615	668	0	0	109 615	668	110 283
Sao Tomé-et-Principe	0,001	120 346	668	0	0	120 346	668	121 014
Sénégal	0,007	0	4 679	0	251	0	4 428	4 428
Seychelles	0,003	41 842	2 005	0	0	41 842	2 005	43 847
Sierra Leone	0,001	89 898	668	2 883	0	87 015	668	87 683
Slovaquie	0,061	0	40 776	0	40 776	0	0	0
Slovénie	0,115	184 053	76 872	0	3 008	184 053	73 864	257 917

État Membre	Barème des quotes- parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Somalie	0,001	133 323	668	0	0	133 323	668	133 991
Soudan	0,009	6 362	6 016	6 362	6 016	0	0	0
Sri Lanka	0,023	0	15 374	0	15 038	0	336	336
Suède	1,471	0	983 289	0	983 289	0	0	0
Suisse	1,811	0	1 210 562	0	1 210 562	0	0	0
Suriname	0,003	37 768	2 005	223	0	37 545	2 005	39 550
Swaziland	0,003	0	2 005	0	2 005	0	0	0
Tadjikistan	0,001	276 442	668	372	0	276 070	668	276 738
Tchad	0,001	83 440	668	0	0	83 440	668	84 108
Thaïlande	0,361	0	241 310	0	147 919	0	93 391	93 391
Togo	0,001	71 142	668	0	0	71 142	668	71 810
Tonga	0,001	570	668	0	0	570	668	1 238
Trinité-et-Tobago	0,023	41 457	15 374	41 457	15 374	0	0	0
Tunisie	0,044	0	29 412	0	28 311	0	1 101	1 101
Turkménistan	0,004	149 960	2 674	0	0	149 960	2 674	152 634
Turquie	0,631	415 660	421 791	415 660	421 791	0	0	0
Ukraine	0,075	8 678 076	50 134	1 034 195	2 005	7 643 881	48 129	7 692 010
Uruguay	0,115	90 601	76 872	32 985	2 674	57 616	74 198	131 814
Vanuatu	0,001	77 011	668	0	0	77 011	668	77 679
Venezuela	0,299	0	199 867	0	53 588	0	146 279	146 279
Viet Nam	0,018	0	12 032	0	12 032	0	0	0
Yémen	0,010	12 911	6 684	12 911	6 684	0	0	0
Yougoslavie	0,028	0	18 717	0	18 717	0	0	0
Zambie	0,003	51 558	2 005	0	0	51 558	2 005	53 563
Zimbabwe	0,011	8 641	7 353	8 641	7 353	0	0	0
Total partiel	100,000	39 215 627	66 844 900	4 026 163	62 197 422	35 191 121	4 647 478	39 838 599
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:								
États-Unis d'Amérique		69 264 731	0	0	0	69 264 731	0	69 264 731
ex-Yougoslavie		2 084 891	0	3 075	0	2 081 816	0	2 081 816
Total partiel		71 349 622	0	3 075	0	71 346 547	0	71 346 547

État Membre	Barème des quotés- parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2002		Montants crédités ou recouvrés en 2002		Contributions non acquittées au 31 décembre 2002		Total, montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur	Exercice en cours	
NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES								
Afrique du Sud		267 736	0	267 736	0	0	0	0
Comores		12 978	0	0	0	12 978	0	12 978
Djibouti		8 790	0	0	0	8 790	0	8 790
El Salvador		17 250	0	0	0	17 250	0	17 250
Guinée équatoriale		12 978	0	0	0	12 978	0	12 978
Kazakhstan		75 534	0	2 227	0	73 307	0	73 307
Libéria		18 777	0	148	0	18 629	0	18 629
Sao Tomé-et-Principe		12 978	0	0	0	12 978	0	12 978
Tchad		9 812	0	0	0	9 812	0	9 812
Turkménistan		52 332	0	0	0	52 332	0	52 332
Yougoslavie		29 682	0	29 682	0	0	0	0
Total partiel		518 847	0	299 793	0	219 054	0	219 054
TOTAL		111 084 096	66 844 900	4 329 031	62 197 422	106 756 722	4 647 478	111 404 200
1986		50 480		0		50 480		50 480
1987		53 410		0		53 410		53 410
1988		82 284		0		82 284		82 284
1989		110 515		519		109 996		109 996
1990		529 007		3 223		525 784		525 784
1991		773 873		3 847		770 026		770 026
1992		973 344		875		972 469		972 469
1993		1 305 744		119 765		1 185 979		1 185 979
1994		8 918 511		632 636		8 285 875		8 285 875
1995		39 595 768		679 819		38 915 949		38 915 949
1996		35 223 929		29 047		35 194 882		35 194 882
1997		5 188 057		57 324		5 130 733		5 130 733
1998		4 307 801		211 572		4 096 229		4 096 229
1999		4 963 493		157 624		4 805 869		4 805 869
2000		3 551 594		434 141		3 117 453		3 117 453
2001		5 456 286		1 996 982		3 459 304		3 459 304
2002			66 844 900		62 197 422		4 647 478	4 647 478
TOTAL		111 084 096	66 844 900	4 327 374	62 197 422	106 756 722	4 647 478	111 404 200

ÉTAT DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2002
(en euros)

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
Afghanistan	0,0100	742	296			446
Afrique du Sud	0,5840	43 350	30 434		12 916	-
Albanie	0,0040	297	297			-
Algérie	0,1010	7 497	9 428	(1 931)		-
Allemagne	13,9970	1 039 002	1 080 941	(41 939)		-
Angola	0,0030	223	1 114	(891)		-
Arabie saoudite	0,7950	59 014	61 611	(2 597)		-
Argentine	1,6480	122 332	120 921			1 411
Arménie	0,0030	223	668	(445)		-
Autriche	1,3560	100 657	103 328	(2 671)		-
Azerbaïdjan	0,0060	445	1 188	(743)		-
Bahamas	0,0170	1 262	1 633	(371)		-
Bahreïn	0,0260	1 930	1 856		74	-
Bangladesh	0,0100	742	1 114	(372)		-
Barbade	0,0130	965	891		74	-
Bélarus	0,0270	2 004	6 235	(4 231)		-
Belgique	1,6170	120 031	121 070	(1 039)		-
Belize	0,0010	74	74			-
Bénin	0,0030	223	223			-
Bhoutan	0,0010	74	74			-
Bolivie	0,0110	817	742			75
Bosnie-Herzégovine	0,0060	445	520	(75)		-
Botswana	0,0140	1 039	1 114	(75)		-
Brésil	2,9760	220 910	161 302			59 608
Bulgarie	0,0180	1 336	1 188		148	-
Burkina Faso	0,0030	223	223			-
Burundi	0,0010	74	74			-
Cambodge	0,0030	223	74			149
Cameroun	0,0130	965	1 410	(445)		-

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
Cap-Vert	0,0010	74	222	(148)		-
Chili	0,2660	19 745	14 920		4 825	-
Chine	2,1960	163 010	109 119		53 891	-
Chypre	0,0540	4 008	3 712		296	-
Colombie	0,2430	18 038	11 951		6 087	-
Comores	0,0010	74	74			-
Congo	0,0010	74	296	(222)		-
Costa Rica	0,0280	2 078	1 782		296	-
Côte d'Ivoire	0,0130	965	904		61	-
Croatie	0,0550	4 083	3 266		817	-
Cuba	0,0430	3 192	2 673		519	-
Danemark	1,0730	79 650	75 863		3 787	-
Djibouti	0,0010	74	74			-
Dominique	0,0010	74	74			-
Égypte	0,1150	8 536	7 127		1 409	-
El Salvador	0,0260	1 930	92			1 838
Émirats arabes unis	0,2900	21 527	19 522		2 005	-
Équateur	0,0360	2 672	2 227		445	-
Érythrée	0,0010	74	74			-
Espagne	3,6100	267 972	284 154	(16 182)		-
Éthiopie	0,0060	445	668	(223)		-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,0090	668	446		222	-
Fédération de Russie	1,7060	126 637	118 100		8 537	-
Fidji	0,0060	445	445			-
Finlande	0,7480	55 524	59 532	(4 008)		-
France	9,2640	687 670	717 732	(30 062)		-
Gabon	0,0200	1 485	1 633	(148)		-
Gambie	0,0010	74	74			-
Géorgie	0,0070	520	742	(222)		-
Ghana	0,0070	520	742	(222)		-
Grèce	0,7720	57 306	38 526		18 780	-
Grenade	0,0010	74	74			-

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
Guatemala	0,0380	2 821	2 005		816	-
Guinée	0,0040	297	297			-
Guinée équatoriale	0,0010	74	74			-
Guinée-Bissau	0,0010	74	74			-
Guyana	0,0010	74	74			-
Haïti	0,0030	223	223			-
Honduras	0,0060	445	296		149	-
Hongrie	0,1720	12 768	13 139	(371)		-
Inde	0,4890	36 299	32 810		3 489	-
Indonésie	0,2860	21 230	20 636		594	-
Iran (République islamique d')	0,3360	24 941	17 667		7 274	-
Iraq	0,1450	10 763	3 489			7 274
Irlande	0,4220	31 325	24 570		6 755	-
Israël	0,5940	44 093	38 377		5 716	-
Italie	7,2560	538 616	596 218	(57 602)		-
Jamahiriya arabe libyenne	0,0950	7 052	13 584	(6 532)		-
Jamaïque	0,0060	445	668	(223)		-
Japon	22,0000	1 633 067	1 855 758	(222 691)		-
Jordanie	0,0110	817	668		149	-
Kazakhstan	0,0410	3 043	5 270	(2 227)		-
Kenya	0,0110	817	742			75
Kirghizistan	0,0010	74	539	(465)		-
Koweït	0,2100	15 588	14 030		1 558	-
Lesotho	0,0010	74	222	(148)		-
Liban	0,0170	1 262	1 782	(520)		-
Libéria	0,0010	74	222	(148)		-
Lituanie	0,0240	1 782	1 633		149	-
Luxembourg	0,1140	8 462	7 497		965	-
Madagascar	0,0040	297	297			-
Malaisie	0,3370	25 016	20 042		4 974	-
Malawi	0,0030	223	223			-
Maldives	0,0010	74	74			-

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
Mali	0,0030	223	223			-
Malte	0,0210	1 559	1 559			-
Maroc	0,0640	4 751	4 528		223	-
Maurice	0,0160	1 188	965		223	-
Mauritanie	0,0010	74	74			-
Mexique	1,5570	115 577	109 119		6 458	-
Mongolie	0,0010	74	222	(148)		-
Mozambique	0,0010	74	74			-
Myanmar	0,0100	742	891	(149)		-
Namibie	0,0100	742	742			-
Népal	0,0060	445	445			-
Nicaragua	0,0010	74	74			-
Niger	0,0010	74	222	(148)		-
Nigéria	0,0800	5 938	3 489		2 449	-
Norvège	0,9270	68 812	66 881		1 931	-
Nouvelle-Zélande	0,3450	25 609	24 274		1 335	-
Oman	0,0880	6 532	5 568		964	-
Ouganda	0,0070	520	446		74	-
Ouzbékistan	0,0160	1 188	2 747	(1 559)		-
Pakistan	0,0870	6 458	6 458			-
Panama	0,0260	1 930	1 410		520	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0090	668	742	(74)		-
Paraguay	0,0230	1 707	904			803
Pays-Bas	2,4890	184 760	178 969		5 791	-
Pérou	0,1690	12 545	10 838		1 707	-
Philippines	0,1440	10 689	8 908		1 781	-
Pologne	0,4540	33 701	21 527		12 174	-
Portugal	0,6630	49 215	47 285		1 930	-
Qatar	0,0480	3 563	3 637	(74)		-
République arabe syrienne	0,1150	8 536	7 052		1 484	-
République centrafricaine	0,0010	74	74			-
République de Corée	2,6530	196 933	110 307		86 626	-

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
République de Moldova	0,0030	223	1 114	(891)		-
République démocratique du Congo	0,0060	445	742	(297)		-
République démocratique populaire lao	0,0010	74	74			-
République dominicaine	0,0330	2 450	252			2 198
République populaire démocratique de Corée	0,0130	965	1 633	(668)		-
République tchèque	0,2450	18 186	11 729		6 457	-
République-Unie de Tanzanie	0,0060	445	296		149	-
Roumanie	0,0840	6 235	6 161		74	-
Royaume-Uni	7,9320	588 795	558 360		30 435	-
Rwanda	0,0010	74	74			-
Sainte-Lucie	0,0030	223	74		149	-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,0010	74	74			-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,0010	74	74			-
Sao Tomé-et-Principe	0,0010	74	74			-
Sénégal	0,0070	520	668	(148)		-
Seychelles	0,0030	223	223			-
Sierra Leone	0,0010	74	74			-
Slovaquie	0,0610	4 528	3 860		668	-
Slovénie	0,1150	8 536	6 681			1 855
Somalie	0,0010	74	74			-
Soudan	0,0090	668	742	(74)		-
Sri Lanka	0,0230	1 707	1 336		371	-
Suède	1,4710	109 193	118 323	(9 130)		-
Suisse	1,8110	134 432	133 244		1 188	-
Suriname	0,0030	223	446	(223)		-
Swaziland	0,0030	223	223			-
Tadjikistan	0,0010	74	446	(372)		-
Tchad	0,0010	74	74			-
Thaïlande	0,3610	26 797	18 632		8 165	-
Togo	0,0010	74	74			-
Tonga	0,0010	74	74			-
Trinité-et-Tobago	0,0230	1 707	1 782	(75)		-

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2001	Ajustements opérés en 2002	Montant recouvré en 2002	Montant non acquitté
Tunisie	0,0440	3 266	3 043		223	-
Turkménistan	0,0040	297	0			297
Turquie	0,6310	46 839	48 250	(1 411)		-
Ukraine	0,0750	5 567	20 859	(15 292)		-
Uruguay	0,1150	8 536	5 270		3 266	-
Vanuatu	0,0010	74	74			-
Venezuela	0,2990	22 195	17 519		4 676	-
Viet Nam	0,0180	1 336	742		594	-
Yémen	0,0100	742	1 114	(372)		-
Yougoslavie	0,0280	2 078	0		2 078	-
Zambie	0,0030	223	223			-
Zimbabwe	0,0110	817	965	(148)		-
TOTAL (169 États)	100,0000	7 423 030	7 446 503	(431 442)	331 940	76 029

FONDS GÉNÉRAL ET FONDS DE ROULEMENT

État des mouvements de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

	Total, 2002	Total, 2000
Exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (état I)	8 423,4	8 912,0
(Augmentation) diminution, contributions non acquittées	(389,9)	(251,3)
(Augmentation) diminution, autres comptes débiteurs	5 235,7	2 496,8
Augmentation (diminution), contributions ou versements reçus par anticipation	955,4	418,1
Augmentation (diminution), engagements non réglés	(9 908,9)	(7 456,0)
Augmentation (diminution), comptes débiteurs	(5 416,9)	(2 269,4)
Augmentation (diminution), autres fonds et comptes spéciaux	(182,3)	
À déduire: Intérêts créditeurs	800,0	
Ajustements de change	<u>80,3</u>	<u>(1 580,6)</u>
Trésorerie, exploitation (montant net)	(2 163,8)	3 430,8
Placements et financements		
Augmentation (diminution), solde des comptes interfonds	(909,9)	3 859,2
Augmentation (diminution), sommes empruntées	(1 618,0)	(1 123,0)
À ajouter: Intérêts créditeurs	800,0	
Ajustements de change	<u>80,3</u>	<u>(1 580,6)</u>
Trésorerie, placements et financements (montant net)	(1 647,6)	1 155,6
Autres opérations		
Annulation d'engagements d'exercices précédents ou économies opérées lors de leur règlement	4 315,7	3 760,4
Virements aux réserves (provenant des réserves)	2 278,8	(106,2)
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements au titre d'exercices précédents	<u>9,1</u>	<u>(7 344,3)</u>
Trésorerie, autres opérations (montant net)	6 603,6	(3 690,1)
Augmentation (diminution) du solde de trésorerie (montant net)	2 792,2	896,3
Solde en début de période	<u>18 328,7</u>	<u>14 486,9</u>
Solde en fin de période (état II)	<u>21 120,9</u>	<u>15 383,2</u>

Notes:

1. Les chiffres pour 2000 indiqués aux fins de la comparaison correspondent à un taux de change de 1,23 euro pour 1 dollar.
2. Pour 2002, les opérations du Service des bâtiments sont comptabilisées au titre non pas du Fonds général mais d'autres fonds du Siège.

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2002	Engagements non réglés au 31/12/02	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	2 356,9	0,0	2 356,9	1 856,7	0,0	1 856,7	500,2
Direction générale	4 810,6	0,0	4 810,6	5 070,9	466,1	5 537,0	(726,4)
Renforcement des capacités industrielles	18 700,6	0,0	18 700,6	14 156,2	556,4	14 712,6	3 988,0
Développement industriel durable et plus propre	11 072,5	0,0	11 072,5	9 921,5	188,7	10 110,2	962,3
Programme régional	16 035,6	0,0	16 035,6	12 075,4	1 738,8	13 814,2	2 221,4
Administration	9 229,9	0,0	9 229,9	8 204,1	413,6	8 617,7	612,2
Coûts indirects	6 134,3	0,0	6 134,3	5 578,9	313,3	5 892,2	242,1
Total, A	68 340,4	0,0	68 340,4	56 863,7	3 676,9	60 540,6	7 799,8
	Montant estimatif approuvé			Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
<u>Recettes</u>							
Programme régional	1 236,9		1 236,9	424,4	0,0	424,4	812,5
Recettes accessoires							
i) Prévues dans la décision GC.9/Dec.17	857,9	0,0	857,9	838,2	0,0	838,2	19,7
ii) Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17				856,5	0,0	856,5	(856,5)
Total, B	2 094,8	0,0	2 094,8	2 119,1	0,0	2 119,1	(24,3)
Total A - B	66 245,6	0,0	66 245,6	54 744,6	3 676,9	58 421,5	7 824,1

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

Objet de dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décassements en 2002	Engagements non réglés au 31/12/02	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	44 960,3	0,0	44 960,3	41 058,0	1 138,6	42 196,6	2 763,7
Voyages autorisés	1 341,8	0,0	1 341,8	636,3	273,5	909,8	432,0
Dépenses de fonctionnement	12 104,6	0,0	12 104,6	8 558,4	1 592,0	10 150,4	1 954,2
Technologies de l'information et des communications	3 185,4	0,0	3 185,4	1 873,7	424,3	2 298,0	887,4
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	6 748,3	0,0	6 748,3	4 737,3	248,5	4 985,8	1 762,5
Total, A	68 340,4	0,0	68 340,4	56 863,7	3 676,9	60 540,6	7 799,8
	Montant estimatif approuvé			Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
Recettes							
Traitements et dépenses communes de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyages autorisés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Technologies de l'information et des communications	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	1 236,9	0,0	1 236,9	424,4	0,0	424,4	812,5
Total, B	1 236,9	0,0	1 236,9	424,4	0,0	424,4	812,5
Recettes accessoires							
i) Prévues dans la décision GC.9/Dec.17	857,9	0,0	857,9	838,2	0,0	838,2	19,7
ii) Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17		0,0	0,0	856,5	0,0	856,5	(856,5)
Total, C	857,9	0,0	857,9	1 694,7	0,0	1 694,7	(836,8)
Total A - B - C	66 245,6	0,0	66 245,6	54 744,6	3 676,9	58 421,5	7 824,1

Tableau 4.1 (supplément)

AUTRES FONDS DU SIÈGE
SERVICE DES BÂTIMENTS

État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

Objet de dépenses	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2002	Engagements non réglés au 31/12/02	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	6 302,0	0,0	6 302,0	5 694,4	4,0	5 698,4	603,6
Voyages autorisés	5,5	0,0	5,5	1,9	1,7	3,6	1,9
Dépenses de fonctionnement Technologies de l'information et des communications	12 245,8	0,0	12 245,8	5 372,9	2 489,3	7 862,2	4 383,6
Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la DDIA	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, A	18 553,3	0,0	18 553,3	11 069,2	2 495,0	13 564,2	4 989,1
	Montant estimatif approuvé			Recettes effectives	Recettes à recevoir	Total, recettes	(Excédent) Déficit
Recettes							
Gestion commune des bâtiments	17 762,7	0,0	17 762,7	16 971,0	220,0	17 191,0	571,7
Gestion conjointe des bâtiments	790,6	0,0	790,6	539,7	149,5	689,2	101,4
Total, B	18 553,3	0,0	18 553,3	17 510,7	369,5	17 880,2	673,1
Recettes accessoires							
Non prévues dans la décision GC.9/Dec.17	0,0	0,0	0,0	73,8	0,0	73,8	(73,8)
Total, C	0,0	0,0	0,0	73,8	0,0	73,8	(73,8)
Total A - B - C	0,0	0,0	0,0	(6 515,3)	2 125,5	(4 389,8)	4 389,8*

* Sur le solde des crédits ouverts (4 389,8 euros), 4 386,5 euros ont été portés au compte spécial pour le Service des bâtiments. Ce compte n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier.

II. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

Préface

MANDAT DE L'ONUDI

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour tâche de promouvoir le développement industriel durable dans les pays dont l'économie est en développement ou en transition.

L'Organisation tire parti des connaissances étendues et spécialisées de son personnel dans le domaine industriel et des ressources des États, du secteur privé, d'autres organismes des Nations Unies et d'institutions multilatérales et nationales pour créer des emplois productifs, favoriser la compétitivité de l'économie et promouvoir un environnement sain.

Favoriser la croissance et la productivité est l'idée motrice des programmes sectoriels, régionaux et de pays, très pointus, que l'Organisation élabore. L'ONUDI s'engage à maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes dans le but ultime d'aider les pays dont l'économie est en développement ou en transition à lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

Note 1. Récapitulation des principes essentiels de comptabilité

Les principales conventions comptables de l'Organisation sont les suivantes:

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sont tenus conformément au Règlement financier adopté par la Conférence générale, aux règles de gestion financière formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives en vigueur à la date où l'Organisation est devenue une institution spécialisée ainsi qu'aux principes de comptabilité nationale généralement acceptés. Ils respectent aussi les normes comptables du système des Nations Unies adoptées par le Comité consultatif pour les questions administratives (devenu depuis le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion) au nom du Comité administratif de coordination (devenu le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies) à sa quatre-vingt-troisième session, et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont conformes à ces normes, qui s'énoncent comme suit:

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice sont les notions comptables fondamentales. Lorsque lesdites notions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si une notion comptable fondamentale n'est pas appliquée, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
- ii) La prudence, la prépondérance du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables essentiels qui ont été utilisés;
- iv) L'indication des principes comptables essentiels utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent. Aux fins de la comparaison, les chiffres correspondant à 2000 ont été convertis en euros, par application du taux de 1,123 euro pour 1 dollar des États-Unis;
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié.

b) Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

c) Jusqu'au 31 décembre 2001, les comptes de l'Organisation étaient exprimés en dollars des États-Unis. Depuis janvier 2002, ils sont exprimés en euros (GC.8/Dec.16). Par conséquent, tous les éléments de l'actif et du passif, toutes les réserves et tous les soldes inutilisés du Fonds général et des autres fonds du Siège ont été convertis en euros le 1^{er} janvier 2002, par application du taux de change approuvé par la Conférence générale (GC.9/Dec.15), soit 13,7603 schillings pour 1 euro et 1,123 euro pour 1 dollar (ou 1 euro pour 0,890472 dollar). La plupart des activités extrabudgétaires continuent toutefois d'être libellées en dollars. Par conséquent, aux fins d'établir les états financiers consolidés, ces comptes ont été convertis en euros, par application de la méthode exposée à l'alinéa g) ci-dessous.

d) Comptabilisation par fonds. Les comptes de l'Organisation sont tenus sur la base de la "comptabilisation par fonds". Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par la Conférence générale ou le Directeur général. Les comptes de chaque fonds sont tenus comme ceux d'une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent.

e) L'exercice est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

f) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les recettes et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements, sauf pour ce qui est des fonds d'affectation spéciale et du Fonds de développement industriel. Pour ces derniers, les contributions effectivement reçues des bailleurs sont comptabilisées au titre des recettes (contributions volontaires) que l'Organisation reçoit en dépôt aux fins de l'exécution de projets et d'activités convenus par les bailleurs.

g) Conversion des monnaies. Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, les comptes de l'Organisation sont libellés en euros. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en euros comme suit: pour les recettes, les dépenses et les variations des réserves et des soldes inutilisés, les montants sont convertis par application du taux de change applicable pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date à laquelle l'opération est réputée avoir été effectuée; pour les éléments d'actif et de passif, ainsi que pour les réserves et les soldes inutilisés, les montants sont convertis par application du taux de change applicable pour les opérations de l'ONU en vigueur à la date d'établissement des états (voir également l'alinéa q) ci-dessous concernant les recettes accessoires – ajustements sur opérations de change).

h) Contributions mises en recouvrement. En application des dispositions de l'article 5.6 du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

i) Les contributions en nature reçues ou à recevoir et leur valeur ne sont pas comptabilisées mais elles sont indiquées dans les notes relatives aux états financiers.

j) Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent, dans les états de l'actif et du passif, comme liquidités.

k) Dépenses comptabilisées d'avance (apparaissant sous "Autres éléments d'actif"):

i) Les dépenses comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent être imputées pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant un exercice ultérieur;

ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seules les parts des avances versées aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui sont considérées comme se rapportant aux années scolaires terminées à la date de l'établissement de l'état financier sont inscrites comme dépenses comptabilisées d'avance. Le montant total des avances est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci aient produit les pièces requises prouvant qu'ils ont bien droit à cette indemnité, date à laquelle le montant total est imputé sur le compte budgétaire approprié et les avances sont régularisées.

l) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux biens pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués.

m) Les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir et nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation, conformément à la règle de gestion financière 109.6 sont, en règle générale, indiqués dans les états financiers du fonds auquel ils sont imputés. Ces engagements prévisionnels sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu et aux contrats et obligations à long terme.

n) Le Fonds général ne comprend aucune provision au titre des primes de rapatriement ou des imprévus visés à l'annexe D du Règlement du personnel, des crédits étant ouverts à cet effet dans le budget. Toutefois, une provision calculée à raison de 1 % du traitement de base net est constituée afin de pouvoir verser les primes de rapatriement et les indemnités visées à l'annexe D aux personnels rémunérés au titre des programmes de coopération technique autres que ceux du PNUD.

o) Comptes spéciaux. À sa neuvième session, la Conférence générale a décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (à l'exclusion des dépenses de personnel y relatives) et un compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique (GC.9/Dec.14). Ces comptes spéciaux ne sont pas assujettis aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier; les excédents budgétaires à porter au crédit des États Membres ne comprennent donc pas les soldes inutilisés de ces comptes spéciaux.

p) Les soldes à reverser aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui correspondent aux soldes non engagés des allocations et aux contributions versées par les nouveaux États Membres. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux États Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier. Aux termes de l'alinéa c) de l'article 4.2 du Règlement financier, le reversement de sa part du solde à un État Membre ayant envers l'Organisation des obligations au titre du budget ordinaire encore non réglées doit être précédé du règlement desdites obligations. Aux termes de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier, les contributions des États Membres pour les périodes à venir seront ajustées en fonction du solde de crédits reversé aux Membres, à moins que la Conférence générale n'en décide autrement.

q) Autres recettes:

- i) Le montant net des recettes provenant de la vente de publications est comptabilisé au titre des activités productrices de recettes. Les montants bruts et les dépenses d'exploitation qui leur sont liées sont indiqués dans la note afférente au Fonds général [note 2 b)];
- ii) Le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents est comptabilisé comme recettes accessoires;
- iii) Les sommes acceptées sans que leur affectation ait été spécifiée sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Les gains ou pertes de change provenant d'opérations dans des monnaies autres que l'euro en ce qui concerne le Fonds général et les autres fonds du Siège, ainsi que la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus en monnaies locales;
- v) Les gains ou pertes de change provenant d'opérations dans des monnaies autres que le dollar (par exemple pour les activités financées à l'aide de fonds de coopération technique extrabudgétaires en dollars) (voir annexe II, chiffres libellés en dollars) et la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus en monnaies locales. Toutefois, pour la comptabilisation en euros des activités financées à l'aide de fonds extrabudgétaires en dollars (annexe II, chiffres libellés en euros), les gains ou pertes résultant de la

réévaluation des éléments d'actif et de passif, des réserves et des soldes inutilisés non exprimés en euros, apparaissent sous la rubrique "Autres ajustements des réserves et fonds inutilisés" (état I);

- vi) Le produit de la vente de biens excédentaires est comptabilisé comme recettes accessoires au titre des fonds respectifs.
- r) Comptes de coopération technique:
 - i) Les crédits ouverts pour le Programme ordinaire de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier et à la décision de la Conférence générale mentionnée à l'alinéa o) ci-dessus;
 - ii) Recettes au titre des allocations du PNUD. Les chiffres des recettes provenant des allocations et des fonds d'affectation spéciale du PNUD sont les mêmes que ceux indiqués au titre des dépenses totales conformément aux procédures du PNUD, selon lesquelles les allocations sont ajustées pour correspondre aux dépenses effectives;
 - iii) Recettes au titre des contributions au Fonds d'affectation spéciale et au Fonds de développement industriel. Les contributions volontaires provenant des gouvernements ou d'autres donateurs sont comptabilisées à la date où elles sont effectivement reçues. Leur emploi est régi par des accords entre l'Organisation et le gouvernement ou le donateur. Lors de l'extinction, de l'expiration ou de la révision d'un accord ou sur autres instructions reçues du gouvernement ou du donateur, tout excédent d'un fonds d'affectation spéciale ou autre est restitué au gouvernement ou donateur ou utilisé conformément à la demande de ce dernier;
 - iv) Intérêts et recettes accessoires. Les intérêts provenant du Programme ordinaire de coopération technique sont portés au crédit du Fonds général. Les recettes accessoires liées à ce programme sont cependant portées au crédit du compte spécial correspondant. Les intérêts provenant du compte spécial pour le Service des bâtiments sont portés au crédit de ce compte et ultérieurement répartis entre les organisations sises à Vienne en fonction des sommes qu'elles auront versées et de la date à laquelle celles-ci auront été créditées au compte. Les intérêts provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du compte fonds de fonctionnement administré avec cet organisme. Les intérêts provenant des activités du Fonds de développement industriel, hors élément contributions générales, ainsi que des fonds d'affectation spéciale (à compter du 1^{er} janvier 2002) consacrés aux activités de coopération technique sont comptabilisés au titre des comptes créditeurs jusqu'à ce que le bailleur fournisse des instructions à ce sujet. Jusqu'au 31 décembre 2001, les intérêts provenant des fonds d'affectation spéciale étaient portés au crédit des projets concernés. Du fait de la nouvelle procédure, les intérêts provenant des activités du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale sont désormais gérés de la même manière. Les intérêts à recevoir au titre de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel sont portés au crédit de ce fonds;
 - v) Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés au titre du Programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal en cours sont ceux retenus pour le budget ordinaire; cependant, comme indiqué à l'alinéa o) ci-dessus, ces engagements ne sont pas assujettis à l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, selon lequel les crédits ouverts au titre du budget ordinaire restent utilisables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel ils ont été ouverts. Pour toutes les autres sources de financement des activités de coopération technique, les engagements peuvent

être comptabilisés comme des dépenses de l'année en cours en tenant compte des critères suivants:

Services de personnel

Traitements et dépenses connexes correspondant à la prestation de services pendant l'année civile. Dans ce contexte, les dépenses relatives aux services de personnel comprennent celles correspondant au personnel temporaire, aux heures supplémentaires et aux consultants recrutés au titre de contrats de louage de services. Toutefois, lorsque la rémunération du consultant prend la forme d'une somme forfaitaire et non d'une somme correspondant à une certaine période, l'intégralité des dépenses correspondant à ce contrat peut être considérée comme un engagement de dépenses pour l'année en cours.

Fournitures et matériel

Intégralité des dépenses correspondant aux marchés et aux commandes passés avant la fin de l'année, qu'ils aient été exécutés ou non, sous réserve que des crédits budgétaires soient disponibles pour l'exercice en cours.

Contrats de sous-traitance

Un engagement de dépenses peut être pris en compte sur la base de l'échéancier figurant dans le contrat signé avec le sous-traitant. En l'absence d'échéancier, ce sont les dates estimées des paiements qui servent de référence.

Bourses d'études

Dépenses afférentes à la bourse entre la date de début des études et soit la date de leur achèvement soit le 31 décembre si elles ne sont pas terminées à cette date. Le boursier doit avoir été placé, c'est-à-dire que la bourse doit avoir été attribuée à une personne désignée, le lieu, la nature et la durée des cours doivent être établis, et le gouvernement récipiendaire doit être informé.

Voyages

Le montant intégral des frais de voyage, y compris le transport, les indemnités de subsistance et autres dépenses accessoires, peut être pris en compte si le voyage a commencé avant la fin de l'année civile.

Formation de groupe

Dépenses afférentes aux activités organisées pendant l'année en cours. Lorsqu'une activité commence une année et se poursuit l'année suivante, l'intégralité des dépenses correspondantes doit être imputée sur l'année en cours.

- vi) Les engagements non réglés de l'exercice en cours pour toutes les activités de coopération technique qui ne sont pas inscrites au budget ordinaire demeurent valides pendant les 12 mois suivant la fin de l'année à laquelle ils se rapportent et non la fin de l'exercice biennal. Toutefois, conformément aux normes fixées par le PNUD en matière de publication de l'information financière, les agents d'exécution peuvent garder en écriture les engagements non réglés au-delà de 12 mois lorsque l'obligation de payer demeure; ces exigibilités sont comptabilisées dans les états financiers comme sommes à payer. Les économies réalisées lors du règlement ou de l'annulation d'engagements se rapportant au Programme ordinaire de coopération technique sont portées au crédit du

compte spécial correspondant créé par la Conférence générale. Les économies réalisées lors du règlement d'engagements d'exercices antérieurs se rapportant à toutes les autres activités de coopération technique sont portées au crédit des divers projets et viennent en déduction des dépenses de l'exercice en cours, conformément aux normes fixées par le PNUD. Ces normes s'appliquent également au Fonds de développement industriel et aux fonds d'affectation spéciale.

s) Fonds d'affectation spéciale. La circulaire UNIDO/DG/B.18/Rev.1 du Directeur général en date du 15 mai 1992 énonce les principes révisés de création et de gestion des fonds d'affectation spéciale applicables à compter du 26 mai 1992. Les fonds extrabudgétaires dus à l'Organisation en remboursement de l'utilisation de ses installations ne sont pas couverts par les dispositions de cette circulaire.

t) Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes:

- i) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est prévu pour les activités de coopération technique financées à l'aide de fonds extrabudgétaires. Il est calculé en pourcentage des ressources affectées. Toutefois, en 2002, pour certains projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, le remboursement des dépenses d'appui s'est fait sous la forme d'une somme forfaitaire et les recettes correspondantes ont été comptabilisées en fonction des ressources effectivement engagées au cours de l'année et non en fonction du montant total des crédits ouverts pour ces projets. Aux termes de nouvelles dispositions entrées en vigueur en janvier 2003, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal versera une somme forfaitaire de 1,5 million de dollars par an pour couvrir les dépenses d'appui liées à l'exécution de son programme et de ses projets; cette somme sera comptabilisée comme recettes de l'année en cours. Le Fonds règlera également au titre de chacun de ses projets des dépenses d'appui d'un montant réduit qui, comme c'est le cas pour la plupart des autres activités de coopération technique, correspondront à un pourcentage des ressources affectées aux programmes;
- ii) Dans le cadre des nouveaux arrangements du PNUD applicables aux dépenses d'appui, les dépenses engagées pour l'élaboration des politiques et des programmes et l'appui aux services techniques sont remboursées au coût unitaire standard par mois de travail, tandis que pour les services administratifs et opérationnels, le remboursement est calculé au taux de 10 % pour tous les services;
- iii) Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes apparaît sous une rubrique distincte de celle des fonds interinstitutions, dont il tire ses recettes;
- iv) Les engagements non réglés concernant le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même manière que pour le budget ordinaire.

u) Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.13 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds concerné, comme le veut l'article 9.3 du Règlement financier.

Note 2. Fonds général et Fonds de roulement

a) Contributions mises en recouvrement

La Conférence générale a approuvé pour l'exercice 2002-2003 l'ouverture au budget ordinaire de crédits d'un montant de 133 689 800 euros (GC.9/Dec.17) financés par les contributions des États Membres.

La moitié de cette somme (66 844 900 euros) a été mise en recouvrement en 2002, conformément à l'alinéa c) de l'article 5.1 du Règlement financier.

b) Activités productrices de recettes

Le produit brut de la vente de publications s'est établi à 76 482 euros, dont la moitié (38 241 euros) a été virée sur le Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente. Les dépenses afférentes aux activités de promotion des ventes et d'autres dépenses imputés au Fonds se sont élevées à 39 943 euros, soit un déficit net de 1 702 euros pour 2002. Au 31 décembre 2002, le solde du Fonds s'établissait à 134 175 euros.

c) Intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus au budget

Les intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus au budget (800 000 euros) pour 2002 s'élèvent à 119 851 euros; les montants effectifs devant éventuellement être reversés aux États Membres qui remplissent les conditions requises seront calculés à la fin de l'exercice biennal. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, ce montant est ajouté au compte créditeur créé à cette fin en 1999. Au 31 décembre 2002, le solde de ce compte s'établissait à 587 348 euros; de ce montant, 418 214 euros ont été portés au crédit des États Membres qui remplissaient les conditions requises, par application de la courbe en S, et déduits de leurs quotes-parts pour 2003. Pour ce qui est du reste, qui s'élève à 49 283 euros (c'est-à-dire 587 348 euros diminués de 418 214 euros et de 119 851 euros), l'Organisation attend les instructions des États Membres concernés.

d) Recettes accessoires

Au titre des recettes accessoires, un montant de 517 841 euros correspond à la facturation à l'ONUV et à l'OTICE de l'exploitation des installations de traitement électronique de l'information.

e) Dépenses de personnel

Un fonds avait été créé pour amortir les fluctuations des primes d'assurance de Van Breda. Or, cette réserve n'était plus alimentée et ne servait plus à absorber de nouvelles augmentations. Donnant suite à la demande qu'a formulée le Conseil du personnel et à la recommandation faite lors de la 287^e réunion de la Commission consultative mixte, il a été décidé d'en reverser intégralement le montant de manière égale. Le solde de ce fonds s'élevait à 472 215 euros, comptabilisé au titre des comptes créditeurs au 1^{er} janvier 2002. À ce montant se sont ajoutés 7 821 euros au titre des intérêts créditeurs, ce qui porte le total à 480 036 euros, qui ont été reversés en 2002.

f) Programme ordinaire de coopération technique et activités supplémentaires au titre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

Un montant de 4 985 785 euros a été comptabilisé en tant que dépenses pour 2002. Cette somme se décomposait comme suit: 3 982 392 euros au titre du Programme ordinaire de coopération technique et 1 003 393 euros au titre des activités supplémentaires au titre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Sur les 3 982 392 euros au titre des dépenses du Programme ordinaire de coopération technique, une somme de 1 669 533 euros a été comptabilisée en tant que dépenses de projets effectives pour les projets réalisés dans le cadre des activités de coopération technique en 2002.

Le solde restant au 31 décembre 2002, soit 2 312 859 euros (3 982 392 euros diminués de 1 669 533 euros) est comptabilisé au titre des autres réserves. Ce solde ainsi que les crédits ouverts pour 2003 ont été programmés ou sont en cours de programmation et il est prévu que l'essentiel de ces ressources sera exécuté au cours de l'exercice biennal. Ces fonds ont été placés sur un compte spécial qui n'est pas assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier, de sorte que les montants non engagés ne rentreront pas dans le solde inutilisé des crédits en fin d'exercice (voir note 1, alinéa o) ci-dessus).

g) Ajustements relatifs à l'exercice biennal précédent

Le montant de 9 111 euros correspond à une nouvelle somme réclamée par l'Organisation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt sur le revenu qu'elle a remboursé en 1996 et 1997 à un fonctionnaire au titre de l'accord sur le remboursement des impôts.

h) Économies réalisées sur les engagements de dépenses de l'exercice biennal antérieur ou par l'annulation de ces engagements

Des économies d'un montant net de 4 315 698 euros ont été opérées grâce à l'annulation d'engagements pour l'exercice 2000-2001. Ce montant est le résultat net des économies ainsi réalisées (4 559 778 euros) majorées des gains de change résultant du règlement des engagements en dollars pour cet exercice (214 447 euros) et minoré des dépenses connexes, toujours pour cet exercice (458 527 euros).

Un montant de 182 293 euros (180 667 dollars), correspondant au remboursement effectué en faveur du Fonds de développement industriel, doit également être soustrait de cette somme. En décembre 2001, des fonds provenant de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, d'un montant de 245 667 dollars, ont servi à financer temporairement un surcroît de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique ainsi que les projets exécutés à l'aide du solde inutilisé des crédits ouverts (65 000 dollars). Cette situation s'expliquait par une surprogrammation visant à assurer l'exécution intégrale des programmes approuvés, ainsi que par la réévaluation des comptes requise dans le cadre du régime de contribution fondé sur deux monnaies (voir note 3 b) du document IDB.26/2-PBC.18/3). Ce montant, qui a été comptabilisé au titre des virements provenant d'autres fonds ou à d'autres fonds, amenuise donc de 182 293 euros l'excédent budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001.

i) Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs comprennent la somme réclamée par l'Organisation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique (955 784 euros) pour l'impôt sur le revenu remboursé de 1994 à 1996 à des fonctionnaires au titre de l'accord sur le remboursement d'impôt. Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir à l'Organisation qu'il reconnaissait cette dette mais aucun versement n'a été reçu en 2002.

L'Organisation réclame à l'Agence internationale de l'énergie atomique une somme de 644 500 dollars [soit 723 774 euros au taux de change opérationnel approuvé par la Conférence générale à sa neuvième session (GC.9/Dec.15)] au titre de l'accord de participation à l'indemnité versée au personnel du Service des bâtiments licencié lors de la réduction d'effectifs de 1995. Cette question n'est toujours pas réglée. Une provision pour non-recouvrement éventuel de cette somme a été comptabilisée au titre des comptes débiteurs.

j) Réserve pour fluctuation des taux de change

Afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédits et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances au Fonds de roulement et pour la monnaie de compte, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à créer une réserve qui ne serait pas assujettie aux dispositions du Règlement financier (GC.8/Dec.16). Les ressources nécessaires en dollars pour l'exercice 2002-2003 ont été calculées par application du taux de change moyen pour les opérations de l'ONU entre janvier et décembre 2000, à savoir 1 euro pour 0,925754 dollar (voir PBC.17/3-IDB.24/3), soit 1 dollar pour 1,0802006 euro. Compte tenu de l'appréciation de l'euro, la réserve, dont le montant est actuellement nul, devra être alimentée en 2003. Le montant à y virer correspondrait à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et les montants en dollars inscrits au budget par application du taux indiqué ci-dessus. Aucun montant n'avait été viré à la réserve au 31 décembre 2002. Un ajustement pour l'exercice 2002-2003 sera effectué en décembre 2003.

k) Contributions versées par anticipation

Un montant 1 111 821 euros a été recouvré au titre des quotes-parts, qui sera déduit des contributions pour 2003. Ce montant comprend une somme de 686 272 euros, correspondant à la part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et du montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget revenant au Japon et à laquelle ce pays a renoncé (voir GC.9/Dec.10).

l) Emprunts

Lorsque l'ONUDI est devenue une institution spécialisée, l'Organisation des Nations Unies lui a accordé un prêt sans intérêt de 16 millions de dollars, remboursable à raison de 1 million de dollars par an à compter de 1990. Le montant dû au 31 décembre 2002 s'élève à 3 millions de dollars (soit 2 874 000 euros au taux de change pour les opérations de l'ONU en vigueur à cette date).

m) Fonds de roulement

- i) La dotation du Fonds de roulement avait initialement été fixée par la Conférence générale à 9 millions de dollars (GC.2/Dec.27). Ramenée à 6 750 000 dollars pour l'exercice 1996-1997 (GC.6/Dec.16), elle a de nouveau été diminuée pour s'établir à 6 610 000 dollars pour l'exercice 1998-1999 (GC.7/Dec.12); une dotation de 6 610 000 dollars a été approuvée tant pour l'exercice 2000-2001 (GC.8/Dec.14) que pour l'exercice 2002-2003 (GC.9/Dec.13). À compter du 1^{er} janvier 2002, ce montant de 6 610 000 dollars a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui porte la dotation du Fonds à 7 423 030 euros;
- ii) Le montant des avances versées par les États Membres s'établissait à 7 347 001 euros, ce qui porte à 76 029 euros le montant non acquitté en fin d'année, lequel figure à la rubrique "Autres contributions non acquittées".

n) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en euros

Les engagements de dépenses non libellés en euros pour 2002 ont été réévalués au 31 décembre 2002, au taux de change opérationnel de l'ONU, ce qui aboutit à réduire les dépenses d'un montant de 271 665 euros.

o) Engagements prévisionnels

Des engagements prévisionnels d'un montant de 334 621 euros, représentant des obligations juridiques pour lesquelles des décaissements seront effectués dans les années à venir, ont été pris avant le 31 décembre 2002. Les engagements non libellés en euros ont été réévalués au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2002.

p) Excédent à reverser aux États Membres

Le tableau suivant présente, exprimés en millions d'euros, les excédents à reverser aux États Membres après application de la provision pour retard dans le recouvrement des contributions. Cette provision comprend les arriérés de contributions non acquittés par les États Membres et celles des nouveaux États Membres à la date de l'arrêté des comptes. Conformément à la décision GC.9/Dec.10, les excédents à reverser aux États Membres pour les exercices 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999, ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres sont gardés en réserve en attendant que les États Membres spécifient les fins auxquelles ils entendent que leur part soit utilisée. Au 31 décembre 2002, les sommes pour lesquelles les États Membres concernés n'avaient pas donné d'instructions se montaient à 911 151 euros, et les recettes provenant des nouveaux États Membres à 41 204 euros. Ces montants sont comptabilisés au titre des autres

comptes débiteurs. Dans la même rubrique est comprise une somme de 93 295 euros qui concerne la part des États Membres ne remplissant pas les conditions requises.

	<u>Excédents</u>	<u>Excédents utilisés</u>	<u>Excédents déduits des contributions</u>	<u>Ajustements au titre de l'exercice biennal précédent</u>	<u>Excédents à répartir</u>	<u>Provisions pour retard dans le recou- vrement des contributions</u>	<u>Excédents à reverser aux États Membres</u>	<u>Observations</u>
2002	8,4						8,4	Provisoire
2000-2001	10,3					6,6	3,7	
1998-1999	14,7	2,1	2,0	0,5	0,7	8,9	0,5	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	46,8	4,6	1,9	(0,4)	0,2	40,3	0,2	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	35,4	15,6		0,3		47,2	(27,7)	
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	16,5	11,7	2,5			2,2	0,1	
1990-1991	9,8					1,2	8,6	Maintenu – GC.5/Dec.14
1988-1989	7,3					0,2	7,1	Maintenu – GC.4/Dec.15
1986-1987 (GC.4/Dec. 15)	4,8	4,8					0,0	
	154,0	38,8	6,4	0,4	0,9	106,6	0,9	
Contributions des nouveaux États Membres	1,9	0,2	1,1		0,1	0,2	0,3	
Total	155,9	39,0	7,5	0,4	1,0	106,8	1,2	

q) Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 211 390 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs.

r) Autres réserves

Les autres réserves se décomposent comme suit:

	en milliers d'euros
Réserve pour indemnités lors de la cessation de service	5 503,3
Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente	134,2
Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique	2 312,9
Total	7 950,4

s) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Cette réserve a été ramenée à 991 717 dollars (1 113 698 euros) du fait des paiements effectués au cours de la période 1995-2001, se montant à 8 555 015 dollars. Aucun paiement n'ayant été effectué en 2002, le solde est resté inchangé, à 1 113 698 euros. Conformément à la décision GC.7/Dec.17, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice 1992-1993, l'allocation pour l'exercice 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. La réserve a été ramenée à 3 908 824 dollars (4 389 609 euros) du fait des versements effectués au cours de la période 1998-2001, se montant à 9 991 176 dollars. Aucun versement n'ayant été effectué en 2002, le solde est resté inchangé, à 4 389 609 euros.

t) Éliminations

Les éliminations portent sur les trois volets suivants:

- a) Les dépenses au titre du Service des bâtiments imputées à l'Organisation. La somme de 2 736 800 euros est supprimée à la fois des dépenses de fonctionnement et des services contractuels pour éviter de comptabiliser deux fois la part de l'Organisation au titre du Service des bâtiments;
- b) La somme de 2 672 900 euros qui représente des dépenses afférentes au Programme ordinaire de coopération technique et aux activités supplémentaires relevant de la Décennie du développement industriel de l'Afrique est désormais ventilée en fonction des éléments qui la composent;
- c) Les soldes des comptes interfonds font l'objet d'une réévaluation de 572 400 euros découlant de l'incorporation des activités de coopération technique dans les états financiers libellés en euros.

u) Marchés de longue durée

Les marchés de longue durée adjugés pour l'exploitation du CIV ne sont pas considérés comme des engagements prévisionnels, car ils peuvent être résiliés à tout moment sans pénalité.

v) Matériel durable

Le tableau suivant se rapporte au matériel durable, au prix coûtant exprimé en millions d'euros, tel qu'il apparaît dans les inventaires cumulés de l'Organisation au 31 décembre 2002. Conformément aux principes comptables de l'Organisation, le matériel durable n'est pas inclus dans le capital fixe de l'Organisation, mais est imputé, lors de son acquisition, sur les crédits ouverts. La valeur minimale en euros de chaque élément de matériel durable est de 1 500 euros.

Solde au 1 ^{er} janvier 2002	14,1
À déduire: ajustement	-
À ajouter: acquisitions en 2002	0,5
À déduire: liquidations en 2002	1,3
Solde au 31 décembre 2002	13,3

w) Passif éventuel

i) Versement de primes de fin de service

En application de la décision prise en 1989 par le Groupe de vérificateurs externes des comptes à Manille, on a calculé les montants nécessaires pour couvrir les prévisions de dépenses relatives au versement de primes de fin de service au 31 décembre 2002.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le passif pour versement des primes de fin de service couvre l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Pour mieux prendre en compte les réalités, on y a ajouté à compter de 2002 le montant requis pour couvrir les frais de déménagement. Les montants ont été calculés en fonction du barème des traitements et des indemnités visées dans le Statut et le Règlement du personnel, et compte tenu des dépenses relatives à la cessation de fonctionnaires en 2002. Ces montants estimatifs se répartissent comme suit:

Budget ordinaire	22,1 millions d'euros
Budget opérationnel	5,5 millions d'euros

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Il est à noter qu'aucun crédit n'a été ouvert à cet effet, si ce n'est dans le budget opérationnel, comme indiqué dans l'état II et la note 3 g) (Réserve opérationnelle). Il existe une réserve dont la dotation initiale était de 4,83 millions d'euros (4,3 millions de dollars) et qui a été ramenée à 2,49 millions d'euros du fait de soldes négatifs au 31 décembre 2002 (voir la note 3 g)).

ii) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Aux termes de l'article 26 a) des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, si l'on constate, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations découlant des statuts, chaque organisation affiliée à la Caisse verse la somme nécessaire pour combler le déficit. Il appartient au secrétariat de la Caisse de déterminer la responsabilité éventuelle de chaque organisation affiliée. Dans sa vingt-sixième évaluation actuarielle, l'Actuaire-conseil a évalué l'équilibre actuariel de la Caisse et conclu qu'il n'y avait pas de déficit à combler au 31 décembre 2001. La prochaine évaluation actuarielle est prévue au 31 décembre 2003.

iii) Assurance maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les statuts de la Caisse des pensions, et leur conjoint, leurs enfants à charge ou survivants peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins 10 ans à un régime d'assurance maladie du régime commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Les coûts de l'affiliation à ce régime sont supportés de façon conjointe par l'Organisation et les participants.

En 2002, la part de l'Organisation à ce régime s'est chiffrée à 1 480 255 euros. Les dépenses au titre du Service des bâtiments se sont établies à 282 478 euros, à partager avec les autres organisations sises à Vienne. Conformément à la conclusion 2000/2 du Comité des programmes et des budgets, une étude actuarielle a été menée pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service; elle montre que le montant des obligations non provisionnées en décembre 2002 est de 47,3 millions d'euros. Une solution est à l'étude à l'échelle du système des Nations Unies. Le réseau Finance et budget du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a chargé l'ONU d'assurer le suivi de cette question.

x) Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants

Le 1^{er} janvier 1981 est entré en vigueur un accord entre la République d'Autriche, l'ONU et l'AIEA en vue de créer un fonds commun destiné à financer les réparations importantes et les remplacements concernant les bâtiments, les équipements et les installations techniques appartenant à la République d'Autriche et faisant partie des locaux de l'ONU et de l'AIEA au Centre international de Vienne (CIV). Cet accord s'applique à l'ONUDI depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée en 1986. Le Fonds est administré par l'ONUDI, par l'intermédiaire d'un comité mixte. Les comptes annuels en sont établis par l'ONUDI et vérifiés par son Groupe du contrôle interne. La responsabilité de chacune des trois organisations sises au CIV, qui était limitée à 150 000 dollars par an (soit 25 000 dollars de contribution annuelle et jusqu'à 125 000 dollars de remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure) a été portée à 325 000 dollars à compter du 1^{er} janvier 1996. La République d'Autriche, quant à elle, est tenue de régler le solde dépassant la limite cumulée de 900 000 dollars fixée pour les trois organisations. En 1999 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et l'OTICE sur le partage à part égale entre les quatre institutions de la contribution annuelle ainsi que des dépenses annuelles, c'est-à-dire 18 750 dollars pour la première et jusqu'à 225 000 dollars pour le remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure.

En 2002 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et la République d'Autriche aux termes duquel le remboursement des décaissements effectués durant l'année 2001 – soit 988 626 dollars – n'était pas exigé. Cet accord ne prévoit que des contributions annuelles au fonds, ainsi réparties: République d'Autriche: 1 235 300 euros; organisations sises à Vienne: 1 235 300 euros. Cela entraîne une légère augmentation des contributions annuelles de l'ONUDI. De plus, les dépenses pour réparations et remplacements imprévus, qui ne sont pas comprises dans le plan d'investissement convenu, devront être partagées entre toutes les parties. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par le Gouvernement autrichien.

Au 31 décembre 2002, le solde du Fonds s'élevait à 1 853 431 euros.

Note 3. Autres fonds du Siège

a) Les fonds visés par cette rubrique concernent:

- i) Le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes;
- ii) Le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- iii) Le Service des bâtiments.

b) La Conférence générale a décidé que, à compter du 1^{er} janvier 2002, le Service des bâtiments ferait l'objet d'un grand programme distinct et autonome pour l'exercice 2002-2003 (GC.9/Dec.17). Toutes les dépenses de ce service sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions reçues des autres organisations sises à Vienne et de l'ONUDI. Par conséquent, au titre du Fonds général, seule figure la part de l'ONUDI (voir IDB.24/3-PBC.17/3). Compte tenu de ce qui précède, pour la première fois en 2002, les comptes du Service des bâtiments figurent sous la rubrique "Autres fonds du Siège" et non plus "Fonds général et Fonds de roulement". Désormais, les états relatifs au Fonds général et au Fonds de roulement ne font apparaître que la contribution de l'ONUDI aux dépenses relatives au Service des bâtiments. Les opérations de ce dernier se subdivisent en deux composantes:

- i) Dépenses de personnel: Elles continuent d'être régies par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier;

- ii) Compte spécial pour le Service des bâtiments (pour des dépenses autres que les dépenses de personnel): à sa neuvième session, la Conférence générale a créé, à compter de janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (concernant les dépenses autres que les dépenses de personnel), qui n'est pas régi par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier (GC.9/Dec.14); de la sorte, les soldes inutilisés de ce compte ne seront pas reversés aux États Membres. Chaque organisation sise à Vienne (AIEA, ONUDI, ONUV et OTICE) est tenue de contribuer à ce compte. Les intérêts créditeurs sont virés sur ce compte et répartis entre chaque organisation au prorata de sa contribution et en fonction de la date à laquelle elle a été reçue.

Une analyse complémentaire des opérations du Service des bâtiments figure au tableau 4.1 (supplément) et l'analyse des opérations du compte spécial figure à l'annexe IV. L'excédent du compte spécial pour le Service des bâtiments (4 386 485 euros) n'entre pas dans le solde inutilisé des crédits ouverts à reverser aux États Membres en fin d'exercice.

c) Contributions volontaires

Est comptabilisé au titre des contributions volontaires un montant de 186 481 euros correspondant à la part des soldes inutilisés auxquels les États Membres ont renoncé au bénéfice du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes (voir la décision GC.9/Dec.10, par laquelle la Conférence générale encourageait vivement les États Membres à envisager de renoncer volontairement à leur part des soldes inutilisés des crédits ouverts, des recettes provenant des nouveaux États Membres et du montant des intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs en faveur du budget ordinaire et des activités de coopération technique de l'Organisation).

d) Ajustement de change

L'ajustement de change, qui représente 744 276 euros, correspond essentiellement à la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du compte spécial des dépenses d'appui au programme.

e) Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses des fonds visés à cette rubrique pour 2002:

	Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Services des bâtiments	Total
	(en milliers d'euros)			
Recettes (y compris économies sur l'annulation d'engagements de la période biennale antérieure)	10 170,7	324,1	17 950,7	28 445,5
Dépenses (y compris perte de change)	11 029,8	392,6	13 560,8	24 983,2
Déficit net des recettes sur les dépenses	(859,1)	(68,5)	4 389,9*	3 462,3

* Un montant de 4 386 485 euros concerne le compte spécial (voir annexe IV)

f) Autres ajustements aux réserves et aux soldes des fonds

À compter de 2002, le produit des ventes au titre du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité est comptabilisé sur la base des encaissements et non selon la méthode de la comptabilité d'engagement, les factures initiales établies à l'occasion d'une demande de renseignements

étant pro forma. Le solde du fonds a été ajusté d'un montant de 38 482 euros (34 267 dollars) eu égard aux postes débiteurs pro forma des années précédentes non réglés au 31 décembre 2002.

g) Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial des dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Le montant net de la réserve – 1 616 453 dollars – reporté de 1999 a été porté à 2 978 910 dollars (3 345 316 euros) du fait du solde positif de 1 362 457 dollars enregistré pour l'exercice 2000-2001.

Au 31 décembre 2002, le solde de la réserve s'établissait à 2 486 203 euros, soit le solde d'ouverture (3 345 316 euros) minoré du déficit enregistré en 2002 (859 113 euros).

h) Engagements prévisionnels

Des engagements représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux à venir ont été pris avant le 31 décembre 2002, comme indiqué ci-après. Les engagements libellés en euros ont été réévalués par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2002.

	<u>En milliers</u> <u>d'euros</u>
Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes	81,1
Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	41,4
Service des bâtiments	7,8

i) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en euros

Les engagements de dépenses pour 2002 non libellés en euros ont été réévalués au 31 décembre 2002, ce qui s'est traduit par une réduction des dépenses, comme suit:

	<u>En milliers</u> <u>d'euros</u>
Compte spécial des dépenses d'appui aux programmes	72,9
Service des bâtiments	1,0

j) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux projets (valeur estimée à 23 011 euros).

Au 31 décembre 2002, le solde net de la réserve s'établissait à 2 486 203 euros. Le déficit pour 2002 représentait 859 113 euros.

Note 4. Coopération technique

a) Activités de coopération technique

Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de ressources provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale et d'accords interorganisations conclus avec le PNUD et d'autres organismes, ainsi que du compte spécial auquel sont virés les fonds provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts aux fins du financement de l'exécution de programmes intégrés (GC.8/Res.4). Ces activités sont régies par divers accords signés par les deux parties, à savoir le ou les bailleurs et l'ONUDI.

b) Comptabilisation en euros des activités de coopération technique

La grande majorité des contributions volontaires sont reçues en dollars des États-Unis et sont des fonds dont on peut librement disposer pour financer l'exécution de projets presque exclusivement dans cette monnaie. À l'heure actuelle, les informations à l'intention des bailleurs sont aussi exprimées en dollars (GC.9/Dec.15).

Toutefois, aux fins des états financiers consolidés (États I et II) pour l'année se terminant le 31 décembre 2002, tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique ont dû être convertis en euros.

Les tableaux 1 et 2 de l'annexe II sont, par conséquent, libellés à la fois en dollars et en euros.

Pour établir l'état financier en euros, on a retenu les principes suivants:

- i) Les recettes, les dépenses, la position des réserves et les soldes des fonds qui ne sont pas libellés en euros – autres que ceux visés ci-dessous – sont comptabilisés sous la forme d'un montant équivalent en euros à la date réputée de la transaction par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date;
- ii) Au 31 décembre 2002, tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que les réserves et les soldes inutilisés non libellés en euros, ont été convertis en équivalent euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date (voir GC.9/Dec.15);
- iii) Les réserves et les soldes inutilisés au début de l'année 2002 ont été calculés par application du taux initial de conversion de 1 dollar pour 1,123 euro (GC.9/Dec.15);
- iv) Le montant de l'ajustement de change représente essentiellement le gain ou la perte réalisé sur les opérations non libellées en euros au cours de 2002 et les économies opérées en 2002 grâce au règlement des engagements de dépenses de l'année précédente libellés en dollars;
- v) La rubrique "Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés" indique le gain ou la perte qui résulterait de la réévaluation de tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2002.

c) Présentation séparée de l'information financière concernant le Protocole de Montréal

En ce qui concerne l'année 2002, l'information financière concernant le Protocole de Montréal fait désormais l'objet d'une présentation distincte à l'annexe II. Elle avait jusque-là été intégrée à l'état financier concernant le Fonds de développement industriel.

d) Fonds commun pour les produits de base

Pour 2002, l'information concernant ces fonds est, comme il se doit, intégrée au Fonds d'affectation spéciale et non au Fonds de développement industriel. Le virement du solde inutilisé cumulé, qui s'établit à 450 875 dollars (506 333 euros), est comptabilisé au titre des virements à d'autres fonds et en provenance d'autres fonds.

e) Intérêts créditeurs sur les fonds alimentés par des bailleurs

Les intérêts provenant des placements de fonds, nets de frais bancaires et gains ou pertes de change réalisés, sont inscrits au passif sous la rubrique "Autres comptes créditeurs" tant pour le Fonds de développement industriel (à l'exclusion de l'élément commun) que, depuis 2002, pour les fonds d'affectation spéciale. Au 31 décembre 2002, les montants s'établissaient comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	7 348,6	7 040,0
Fonds d'affectation spéciale	1 053,6	1 009,3
	<u>8 402,2</u>	<u>8 049,3</u>

L'affectation des intérêts créditeurs est régie par des accords conclus avec les bailleurs, aux termes desquels ces sommes peuvent être soit restituées soit virées au compte d'autres projets, auquel cas elles figurent dans la rubrique "Contributions volontaires".

Avant 2002, les intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale, les gains ou pertes de change et les frais bancaires étaient indiqués sous la rubrique "Autres recettes". La nouvelle présentation rend mieux compte de la nature et du statut juridique de ces sommes, ainsi que du moment à partir duquel elles sont considérées comme des fonds complémentaires dont on peut librement disposer. L'application de ce principe a donné lieu en 2002 à une baisse du montant des intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale (1 053 600 dollars contre 1 635 000 dollars pour 2001, ce dernier montant ayant été calculé selon l'ancienne méthode).

En tout état de cause, les intérêts créditeurs au titre des fonds d'affectation spéciale pour 2002 correspondent essentiellement à un ajustement concernant les intérêts de l'année précédente pour un projet qui, en 2001, figurait sous la rubrique Protocole de Montréal (alors intégré au Fonds de développement industriel).

Le montant négatif des intérêts portés en 2002 au compte du Fonds pour l'environnement mondial correspond à un ajustement par rapport à 2001. Les intérêts de ce Fonds, nets de frais bancaires, figurent au passif sous la rubrique "Autres comptes créditeurs" (162 400 dollars, soit 155 600 euros, au 31 décembre 2002).

f) Gains ou pertes de change latents

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, l'actif et le passif monétaires ont été réévalués par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2002.

En ce qui concerne le Fonds de développement industriel et les fonds d'affectation spéciale, les gains latents ne sont pas reversés aux bailleurs, contrairement au cas évoqué au paragraphe e) ci-dessus, pour se conformer au principe de prudence. Ces montants, qui proviennent principalement de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros, sont mis en réserve sous la rubrique "Autres comptes débiteurs" comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	673,8	645,5
Fonds d'affectation spéciale	<u>2 187,7</u>	<u>2 095,8</u>
	<u>2 861,5</u>	<u>2 741,3</u>

g) Ajustement de change

i) Annexe II, tableau 1 (chiffres libellés en dollars)

Le tableau A indique les ajustements de change. Une distinction est établie entre les gains ou pertes réalisés provenant de transactions menées dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis et entre les gains ou pertes latents résultant de la reconversion en équivalent dollar au cours en vigueur au 31 décembre 2002 des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars.

S'agissant de ces fonds, pour lesquels les contributions sont reçues, programmées et décaissées presque exclusivement en dollars, les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont indiqués au tableau 1 et le solde des fonds dont on peut librement disposer est ajusté en conséquence.

Tableau A

	Programme ordinaire	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Total
	(en milliers de dollars)			
<u>Gains (pertes) réalisés</u> Sur les transactions effectuées en 2002	0,9	(5,2)	(0,1)	(4,4)
<u>Gains (pertes) latents</u> Réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars au 31 décembre 2002	1,2	6,9	3,8	11,9
Ajustement de change	2,1	1,7	3,7	7,5

ii) Annexe II, tableau 1 (chiffres libellés en euros)

Le tableau B indique les ajustements de change. Une distinction est établie entre, d'une part, les gains ou pertes réalisés résultant de transactions menées dans une monnaie autre que l'euro et, de l'autre, les économies opérées lors du règlement, en 2002, d'engagements de dépenses d'années antérieures libellées en dollars, du fait d'un taux de change différent.

Tableau B

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affection spéciale	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total
	(en milliers d'euros)						
Gains (pertes) réalisés Sur les transactions effectuées en 2002	(3,3)		(6,4)	(0,1)			(9,8)
Économies opérées lors du règlement d'engagements de dépenses libellé en dollars		304,5	490,3	(3,0)	238,7	57,8	1 088,3
Ajustement de change	(3,3)	304,5	483,9	(3,1)	238,7	57,8	1 078,5

h) Virements aux réserves

Ces virements représentent les sommes imputées sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités en application de l'Appendice D du règlement du personnel.

i) Remboursements au Fonds de développement industriel

En décembre 2001, des ressources provenant de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel (FDI), d'un montant de 245 667 dollars, ont servi à financer temporairement un surcroît de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique (180 667 dollars) ainsi que les projets exécutés à l'aide du solde inutilisé des crédits (65 000 dollars). Cette situation s'expliquait par une surprogrammation visant à assurer l'exécution intégrale des programmes approuvés, ainsi que par la réévaluation des comptes requise dans le cadre du régime de contributions fondé sur deux monnaies (voir IDB.26/2-PBC.18/3).

Au cours de 2002, le Fonds de développement industriel a été intégralement remboursé grâce aux économies découlant de l'annulation d'engagements de dépenses; ce virement est indiqué au titre des virements à destination et en provenance d'autres fonds.

j) Dépôts à vue ou à terme

Sur le solde de trésorerie de 171 102 200 dollars (163 916 000 euros), l'équivalent de 1 949 100 dollars (1 867 200 euros) est détenu dans des monnaies classées non convertibles, réparti comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	1 377,7	1 319,8
Fonds d'affectation spéciale	552,5	529,3
Arrangements interorganisations	<u>18,9</u>	<u>18,1</u>
	<u>1 949,1</u>	<u>1 867,2</u>

k) Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le gel de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (526 900 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU, en vigueur au 31 décembre 2002).

l) Engagements prévisionnels

Des engagements prévisionnels, représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices à venir, ont été pris avant le 31 décembre 2002, comme indiqué ci-dessous. Les engagements non libellés en dollars ont été réévalués par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2002:

	<u>En milliers de dollars</u>	<u>En milliers d'euros</u>
Fonds de développement industriel	4 065,4	3 894,7
Protocole de Montréal	5 336,8	5 112,6
Fonds pour l'environnement mondial	3 749,7	3 592,2
Fonds d'affectation spéciale	3 718,5	3 562,3
Arrangements interorganisations	<u>1 862,7</u>	<u>1 784,5</u>
	<u>18 733,1</u>	<u>17 946,3</u>

Les paiements effectués en 2002 au titre d'engagements à terme (155 438 dollars, soit 148 909 euros) sont portés en compte comme charges comptabilisées d'avance à la rubrique "Éléments d'actifs divers".

m) Réévaluation des engagements de dépenses non libellés en dollars

Les engagements de dépenses pour 2002 au titre de la coopération technique non libellés en dollars (à l'exclusion des arrangements interorganisations) ont été réévalués au 31 décembre 2002. L'augmentation des dépenses se répartit comme suit:

	<u>En milliers de dollars</u>
Programme ordinaire de coopération technique	8,0
Fonds de développement industriel	44,8
Protocole de Montréal	17,8
Fonds pour l'environnement mondial	2,6
Fonds d'affectation spéciale	<u>49,5</u>
	<u>122,7</u>

Cette réévaluation n'a pas été comptabilisée au titre des dépenses d'appui supplémentaires, les montants ayant été jugés négligeables.

n) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues des États Membres pour l'appui aux projets (d'une valeur estimée à 60 856 dollars, soit 58 300 euros) ainsi que pour couvrir les frais de voyages se rapportant aux projets (6 200 dollars, soit 5 940 euros).

o) Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2002.

p) Bordereaux interservices (bureaux extérieurs)

L'arriéré des bordereaux interservices des bureaux extérieurs au 31 décembre 2001 a été ramené de 9 192 315 dollars à 3 697 328 dollars. Cet arriéré est normal, compte tenu du temps nécessaire aux bureaux extérieurs du PNUD pour présenter ces bordereaux à l'ONUDI et de ce qu'il faut y donner suite conformément au Règlement financier, aux règles de gestion financière et aux instructions administratives de l'Organisation.

Note 5. Activités commerciales auto-amortissables (annexe I)

Services de restauration du CIV

À la suite de l'arbitrage concernant les montants des primes et indemnités réclamées par l'ancien prestataire (EUREST) pour résiliation de contrat, un accord a été conclu en février 2003, aux termes duquel un versement de 519 611 euros (hors TVA) a été effectué en faveur de ce prestataire pour solde de tout compte vis-à-vis des organisations sises à Vienne. Des fonds disponibles sur l'ancien compte des services de restauration ont permis d'acquitter cette obligation.

L'ONUDI a acheté, au nom des organisations sises à Vienne, le matériel durable utilisé par les services de restauration du CIV. De nouveaux éléments de matériel durable ont été achetés en 2002 pour un montant de 219 433 euros. D'après la comptabilité matière, la valeur de ces matériels s'élève au total à 1 882 642 euros. Conformément aux accords régissant l'exploitation du CIV, 82,68 % de la valeur du matériel acquis en 2002 ont été récupérés auprès d'autres organisations. Ce matériel est utilisé par le nouveau prestataire (WIWAG) depuis janvier 2000.

Des précisions sur les activités commerciales auto-amortissables figurent à l'annexe I des notes relatives aux états financiers.

Notes relatives aux états financiers
Annexe I

ACTIVITÉS COMMERCIALES AUTO-AMORTISSABLES
(en euros)

Tableau 1. Services de restauration du CIV – (Société WIWAG)

État des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2002

Recettes	
Chiffre d'affaires brut	4 217 604
À déduire: Coût des marchandises vendues	1 442 791
Bénéfice net	2 774 813
Autres recettes	90 396
Total, recettes	2 865 209
Dépenses	
Personnel	2 157 275
Commission de gestion due au prestataire en 2002 (montant non forfaitaire)	320 251
Divers	352 099
Total, dépenses	2 829 625
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	35 584

État de l'actif et du passif au 31 décembre 2002

Actif	
Encaisse	428 641
Comptes débiteurs (dont les avances et acomptes correspondant à l'exploitation par l'ancien prestataire)	447 970
Stocks	60 875
Total, actif	937 486
Passif et réserves	
Comptes débiteurs	825 857
Provision pour remplacement de fournitures consommables	31 059
Total, passif	856 916
Solde	
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2002	359 672
À déduire: Virement au prestataire pour 2001	314 686
	44 986
À ajouter: Excédent des recettes sur les dépenses pour 2002	35 584
Solde disponible au 31 décembre 2002	80 570
Total, passif et solde	937 486

Note: À compter de 2002, 90 % de l'excédent à reverser au prestataire sont comptabilisés au titre des dépenses et des comptes débiteurs et non plus comme solde inutilisé.

Tableau 2. Services de restauration du CIV – (Société Eurest)

État des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2002

(en euros)

Recettes	
Chiffre d'affaires brut	0
À déduire: Coût des marchandises vendues	0
Bénéfice net	0
Autres recettes	15 543
Total, recettes	<u>15 543</u>
Dépenses	
Personnel	0
Divers	70 295
Total, dépenses	<u>70 295</u>
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>(54 752)</u>
État de l'actif et du passif au 31 décembre 2002	
Actif	
Encaisse	333 690
Comptes débiteurs	36 862
Intérêts à recevoir	225
Avances pour exploitation par le nouveau prestataire	350 000
Total, actif	<u>720 777</u>
Passif	
Comptes débiteurs	32 354
Total, passif	<u>32 354</u>
Solde	
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2002	743 175
À ajouter: Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	<u>(54 752)</u>
Solde disponible au 31 décembre 2002	<u>688 423</u>
Total, passif et solde	<u><u>720 777</u></u>

Notes relatives aux états financiers

Annexe II

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUDI

Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2002
(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, Fonds extra-budgétaires	Total général
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement									
Contributions volontaires		25 304,0	28 337,6	9 580,4	23 557,4			86 779,4	86 779,4
<u>Autres recettes</u>									
- Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						10 461,7		10 461,7	10 461,7
- Montants alloués provenant d'autres fonds	1 667,2								1 667,2
- Intérêts créditeurs		44,7	741,2	(11,7)	204,0			978,2	978,2
- Ajustements de change	(3,3)	304,5,9	483,9	(3,1)	238,7		57,8	1 081,8	1 078,5
- Recettes diverses	3,8	0,2	(8,9)					(8,7)	(4,9)
TOTAL, RECETTES	1 667,7	25 653,4	29 553,8	9 565,6	24 000,1	10 461,7	57,8	99 292,4	100 960,1
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	727,4	13 309,1	1 711,9	1 048,9	10 398,7	3 772,0		30 240,6	30 968,0
Services contractuels	203,6	1 205,6	19 187,7	3 505,6	3 519,0	769,4		28 187,3	28 390,9
Dépenses de fonctionnement	77,5	999,1	383,2	33,3	836,9	376,9		2 629,4	2 706,9
Achats	407,2	1 784,0	6 393,2	17,5	3 892,1	4 331,4		16 418,2	16 825,4
Bourses	252,0	1 615,4	185,7	70,0	1 375,2	500,7		3 747,0	3 999,0
Dépenses d'appui au programme		2 394,6	3 431,2	467,5	2 196,7	711,3		9 201,3	9 201,3
TOTAL, DÉPENSES	1 667,7	21 307,8	31 292,9	5 142,8	22 218,6	10 461,7		90 423,8	92 091,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
		4 345,6	(1 739,1)	4 422,8	1 781,5		57,8	8 868,6	8 868,6
Ajustements sur exercices biennaux antérieurs									
Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions									
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
		4 345,6	(1 739,1)	4 422,8	1 781,5		57,8	8 868,6	8 868,6
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs ou économies réalisées lors de leur règlement							293,9	293,9	293,9
Virements aux réserves		66,1	4,8	5,6	42,0			118,5	118,5
Virements provenant de réserves									
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds		506,3			(506,3)		(65,6)	(65,6)	(65,6)
Montants à porter au crédit des États Membres									
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés		(8 796,2)	(7 338,7)	(1 634,2)	(6 457,2)		(69,7)	(24 296,0)	(24 296,0)
Réserves et soldes inutilisés, début 2002		48 317,9	34 668,9	7 074,5	34 729,2		(0,7)	124 789,8	124 789,8
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN 2002		44 439,7	25 595,9	9 868,7	29 589,2		215,7	109 709,2	109 709,2

Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'année terminée le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel, Fonds extra-budgétaires	Total général
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement									
Contributions volontaires		23 522,1	26 268,8	9 065,9	21 883,4			80 740,2	80 740,2
<u>Autres recettes</u>									
- Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						10 543,6		10 543,6	10 543,6
- Montants alloués provenant d'autres fonds	1 630,8								1 630,8
- Intérêts créditeurs		46,6	682,9	(10,5)	202,1			921,1	921,1
- Ajustements de change	2,1		1,7	3,7				5,4	7,5
- Recettes diverses	3,6	0,2	(8,7)					(8,5)	(4,9)
TOTAL, RECETTES	1 636,5	23 568,9	26 944,7	9 059,1	22 085,5	10 543,6		92 201,8	93 838,3
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes	717,8	12 874,2	1 650,2	1 021,0	10 076,9	3 711,5		29 333,8	30 051,6
Services contractuels	202,3	1 205,2	19 287,3	3 476,9	3 417,7	766,5		28 153,6	28 355,9
Dépenses de fonctionnement	76,2	984,4	380,5	34,0	830,8	385,2		2 614,9	2 691,1
Achats	381,4	1 768,6	6 345,2	17,7	3 933,1	4 492,2		16 556,8	16 938,2
Bourses	258,8	1 617,7	185,5	70,7	1 381,0	503,3		3 758,2	4 017,0
Dépenses d'appui au programme		2 269,7	3 254,0	442,4	2 073,7	684,9		8 724,7	8 724,7
TOTAL, DÉPENSES	1 636,5	20 719,8	31 102,7	5 062,7	21 713,2	10 543,6		89 142,0	90 778,5
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
Ajustements sur exercices biennaux antérieurs		2 849,1	(4 158,0)	3 996,4	372,3			3 059,8	3 059,8
Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions									
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES									
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs ou économies réalisées lors de leur règlement							290,7	290,7	290,7
Virements aux réserves		62,2	4,4	5,2	39,6			111,4	111,4
Virements provenant de réserves									
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds		450,9			(450,9)		(65,0)	(65,0)	(65,0)
Montants à porter au crédit des États Membres									
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés									
Réserves et soldes inutilisés, début 2002		43 025,8	30 871,7	6 299,7	30 925,3		(0,6)	111 121,9	111 121,9
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN 2002		46 388,0	26 718,1	10 301,3	30 886,3		225,1	114 518,8	114 518,8

**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002**

(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total, 2002
ACTIF							
Dépôts à vue ou à terme	57 805,0	47 522,4	10 903,1	40 301,8	7 383,7		163 916,0
Placements							
Comptes débiteurs							
Contributions non acquittées							
Contributions volontaires à recevoir							
Autres contributions à recevoir					6 057,7		6 057,7
À déduire: provision pour retard dans le recouvrement des contributions							
Soldes des comptes interfonds	310,1		802,9	598,7	2 585,5	217,8	4 515,0
Divers	321,4	162,1	36,9	277,3	2 928,4		3 726,1
Autres éléments d'actif	135,6	46,0	17,2	90,4	4 523,6		
TOTAL, ACTIF	58 572,1	47 730,5	11 760,1	41 268,2	23 478,9	217,8	183 027,6
PASSIF							
Versements ou contributions reçus par anticipation					13 015,0		13 015,0
Engagements non réglés	4 675,5	12 833,5	1 717,2	6 343,9	5 983,9		31 554,0
Comptes débiteurs							
Solde des comptes interfonds		2 012,4					2 012,4
Divers	9 456,9	7 288,7	174,2	5 335,1	4 480,0	2,1	26 737,0
Autres fonds et comptes spéciaux							
Autres éléments de passif							
TOTAL, PASSIF	14 132,4	22 134,6	1 891,4	11 679,0	23 478,9	2,1	73 318,4
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS							
Réserves d'exploitation	526,9						526,9
Autres réserves	1 201,2	4,2	5,0	1 053,0			2 263,4
Soldes relatifs à des projets financés par des bailleurs	40 095,7	25 591,7	9 863,7	28 536,2			104 087,3
Fonds de roulement							
Excédent (déficit)	2 615,9					215,7	2 831,6
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	44 439,7	25 595,9	9 868,7	29 589,2		215,7	109 709,2
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	58 572,1	47 730,5	11 760,1	41 268,2	23 478,9	217,8	183 027,6

**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002**

(en milliers de dollars)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total, 2002
ACTIF							
Dépôts à vue ou à terme	60 339,2	49 605,8	11 381,1	42 068,7	7 707,4		171 102,2
Placements							
Comptes débiteurs							
Contributions non acquittées							
Contributions volontaires à recevoir							
Autres contributions à recevoir					6 323,3		6 323,3
À déduire: provision pour retard dans le recouvrement des contributions							
Soldes des comptes interfonds	323,7		838,1	624,9	2 698,8	227,3	4 712,8
Divers	335,5	169,2	38,5	289,4	3 056,8		3 889,4
Autres éléments d'actif	141,6	48,0	18,0	94,4	4 721,9		5 023,9
TOTAL, ACTIF	61 140,0	49 823,0	12 275,7	43 077,4	24 508,2	227,3	191 051,6
PASSIF							
Versements ou contributions reçus par anticipation					13 585,6		13 585,6
Engagements non réglés	4 880,5	13 396,1	1 792,5	6 622,1	6 246,2		32 937,4
Comptes débiteurs							
Solde des comptes interfonds		2 100,6					2 100,6
Divers	9 871,5	7 608,2	181,9	5 569,0	4 676,4	2,2	27 909,2
Autres fonds et comptes spéciaux							
Autres éléments de passif							
TOTAL, PASSIF	14 752,0	23 104,9	1 974,4	12 191,1	24 508,2	2,2	76 532,8
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS							
Réserves d'exploitation	550,0						550,0
Autres réserves	1 253,9	4,4	5,2	1 099,1			2 362,6
Soldes relatifs à des projets financés par des bailleurs	41 853,6	26 713,7	10 296,1	29 787,2			108 650,6
Fonds de roulement							
Excédent (déficit)	2 730,5					225,1	2 955,6
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	46 388,0	26 718,1	10 301,3	30 886,3		225,1	114 518,8
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	61 140,0	49 823,0	12 275,7	43 077,4	24 508,2	227,3	191 051,6

Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'année terminée le 31 décembre 2002

(en dollars)

	Solde du Fonds au 01/01/2002	Rentrées, 2002	Dépenses, 2002	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2002
Contributions générales en monnaies convertibles	2 130 010	1 381 909	828 202	46 821	2 730 539
Agence de coopération culturelle et technique	44 292	0	28 749	0	15 543
Agence wallonne à l'exportation	223 679	237 602	201 469	0	259 811
Allemagne	517 910	(51 610)	8 989	(7)	457 304
Allemagne: Agence allemande de coopération technique	0	279 320	66 463	0	212 857
Arabie saoudite	1 347 206	55 289	(6 662)	0	1 409 157
Australie	2 923	120	2 996	0	48
Autriche	3 071 767	2 647 662	1 756 496	200	3 963 133
Autriche: Programme intégré	1 043 477	209 540	349 328	0	903 689
Bahreïn	82 448	645 587	430 487	0	297 549
Belgique	824 477	46 768	244 546	0	626 699
Brésil	147 931	0	70 409	0	77 522
Chine	1 133 318	508 156	131 038	0	1 510 436
Costa Rica	(660)	660	0	0	0
Côte d'Ivoire	(109 207)	589	0	0	(108 618)
Danemark	4 717 856	1 412 064	1 467 742	0	4 662 178
Égypte	(101 718)	0	0	0	(101 718)
Équateur	0	1 901	0	0	1 901
Espagne	982 800	704 038	173 317	0	1 513 520
Fédération de Russie	0	352 450	0	0	352 450
Finlande	172 190	66 546	22 637	0	216 099
Fondation Rockefeller	(335)	0	(2 402)	0	2 067
France: Ministère de l'agriculture	846 043	26 442	42 993	0	829 492
France: Ministère des affaires étrangères	386 744	1 114 487	1 066 411	0	434 820
Grèce	573 021	293 092	474 665	0	391 448
Guatemala	560 125	284 450	315 950	300	528 926
Honduras	39 682	(39 682)	0	0	0
Hongrie	623 578	242 932	376 274	0	490 236
Inde	1 945 303	1 192 671	273 713	0	2 864 261
Indéterminé	(134 773)	0	808	125 126	(10 455)
Irlande	70 811	7 674	46 975	0	31 510
Italie	8 994 962	3 330 095	4 102 427	0	8 222 629
Japon	2 967 637	90 164	2 197 032	0	860 769
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	0	23 000	22 576	0	424
Koweït	129 209	4 144	28 241	0	105 112
Kuwait Institute	(279)	0	0	0	(279)
Liban	0	601	0	0	601
Luxembourg	3 056	406 869	430 797	0	(20 872)
Myanmar	0	577	0	0	577
Norvège	156 049	26 458	0	0	182 507
Norvège: Programme intégré	477 911	0	257 467	0	220 444

	Solde du Fonds au 01/01/2002	Rentrées, 2002	Dépenses, 2002	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2002
Nouvelle-Zélande	32 657	1 306	0	0	33 963
Pays-Bas	1 825 413	(281 689)	410 564	(1 388)	1 131 773
Pologne	146 779	425 774	463 966	0	108 587
Portugal	903 576	360 491	0	0	1 264 067
République de Corée	1 015 118	441 182	120 257	0	1 336 043
République populaire démocratique de Corée	34 319	6 471	0	0	40 790
République tchèque: Ministère de l'agriculture	179 314	37 278	42 894	0	173 698
République tchèque: Ministère du commerce et de l'industrie	28	0	0	0	28
Roumanie	0	13 434	0	0	13 434
Royaume-Uni: Programme intégré	1 464 275	1 539 386	845 772	0	2 157 888
Rwanda	0	350	0	0	350
Slovaquie	121 133	63 945	124 119	0	60 959
Suède	0	113 025	26 686	0	86 339
Suisse	994 442	4 998 102	3 091 144	3 296	2 904 696
Thaïlande	7 729	11 134	13 952	0	4 911
Turquie	37 813	205	38 034	0	(16)
Venezuela	61	(61)	0	0	0
Total, contributions en monnaies convertibles	38 502 092	21 850 986	19 759 319	127 527	40 721 286
Chine	104 507	9 420	44 714	0	69 213
Conseil d'information, de prévision et d'évaluation des technologies (New Delhi)	388	0	0	0	388
Cuba	349 148	0	0	0	349 148
Égypte	(45 546)	0	0	0	(45 546)
Egyptian Iron and Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Fédération de Russie	(2 613)	0	0	0	(2 613)
Inde	492 656	33 133	(8 978)	0	534 767
Indéterminé	295	0	0	0	295
Pologne	44 714	0	0	0	44 714
République tchèque: Ministère des affaires étrangères	(3 593)	0	0	0	(3 593)
Roumanie	183	0	0	0	183
Slovaquie	129 999	119 163	96 535	0	152 627
Turquie	753	0	0	0	753
Total, contributions en monnaies non convertibles	1 102 833	161 716	132 271	0	1 132 278
TOTAL GÉNÉRAL	41 734 935	23 394 611	20 719 791	174 348	44 584 103

Notes:

- a) À compter de 2002, le Protocole de Montréal fait l'objet d'une présentation séparée à l'annexe II et n'est pas intégré au Fonds de développement industriel [voir note 4 c)].
- b) À compter de 2002, le Fonds commun pour les produits de base est intégré aux fonds d'affectation spéciale et non au Fonds de développement industriel [voir note 4 d)].

Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'année terminée le 31 décembre 2002

(en dollars)

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues et recettes accessoires, 2002	Dépenses, 2002	Solde inutilisé au 31/12/2002
Projets financés par les gouvernements				
Algérie	106 155	0	30 793	75 362
Arabie saoudite: General Investment Authority	190 598	0	64	190 534
Arabie saoudite: Saudi German Hospitals Group	1 004	110 000	(885)	111 889
Argentine	424 860	0	0	424 860
Bélarus	26 204	0	0	26 204
Bolivie	12 460	0	0	12 460
Brésil	394 869	0	71 468	323 401
Chili	6 824	0	0	6 824
Chine	411 435	556 410	314 683	653 163
CICELPA (Centro de investigacion de celulosa y papel)	57 779	0	56 572	1 207
Colombie	421 218	383 695	521 557	283 356
Côte d'Ivoire	25 721	209 980	209 990	25 710
Égypte: Fond social de développement	141 347	12 500	52 104	101 743
Équateur	0	400 000	30 304	369 696
Fédération de Russie	251 244	(14 845)	107 017	129 383
Fédération de Russie: NEM & CPCOGI	33 786	20 000	32 853	20 933
Gabon	17 868	0	4 297	13 571
Honduras	7 374	40 005	42 165	5 213
Inde	1 023 887	881 898	662 442	1 243 343
Iran (République islamique d')	64 885	0	0	64 885
Iran: Org. of Invest., Economic and Tech. Assist	51 622	0	4 301	47 322
Iraq	210 936	0	0	210 936
Jamahiriya arabe lybienne: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Jamahiriya arabe lybienne: General Pipe Co.	2 700	0	0	2 700
Jamahiriya arabe lybienne: Industrial Research Centre	10 049	0	0	10 049
Jamahiriya arabe lybienne: Oil Training Qualifying Institute	24 976	250	0	25 226
Jamahiriya arabe lybienne: Secretariat of Strategic Industries	53 081	0	0	53 081
Liban	24 958	63 900	48 406	40 452
Madagascar	135 093	0	0	135 093
Maurice	30 815	0	5 537	25 277
Mexique	1 220	111 732	67 656	45 295
Nigéria	1 013 400	0	278 319	735 081
Oman	11 311	0	0	11 311
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
Slovénie	15 662	0	(7 013)	22 674
Thaïlande	8 651	0	0	8 651

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues et recettes accessoires, 2002	Dépenses, 2002	Solde inutilisé au 31/12/2002
Turquie	13 444	224 432	30 067	207 809
Total partiel	5 263 364	2 999 957	2 562 699	5 700 623
Experts associés et administrateurs auxiliaires				
Allemagne	69 280	0	25 889	43 391
Autriche	95 144	44 644	52 443	87 345
Belgique	327 845	9 172	197 288	139 729
Danemark	249 404	685 561	568 002	366 963
Espagne	89 787	0	76 940	12 847
Fédération de Russie	45 092	66 364	46 097	65 359
France	97 245	0	70 016	27 229
Italie	215 637	625 181	462 445	378 372
Japon	669 304	0	92 786	576 518
Norvège	1 533	394 837	179 315	217 054
Pays-Bas	532 768	348 146	295 473	585 442
République de Corée	0	141 778	72 552	69 226
Suisse	0	146 406	44 290	102 115
Total partiel	2 393 039	2 462 087	2 183 537	2 671 589
Déplacements d'administrateurs auxiliaires				
Allemagne	5 376	3 785	0	9 161
Autriche	31 497	0	0	31 497
Belgique	159 283	(9 172)	(9 172)	159 283
Danemark	22 254	0	500	21 754
Japon	58 695	0	0	58 695
Norvège	31 777	(31 000)	0	777
Pays-Bas	310 775	0	0	310 775
Suisse	20 644	(20 644)	0	0
Total partiel	640 301	(57 031)	(8 672)	591 942
Projets financés par des pays				
Australie	13 808	0	1 953	11 855
Autriche	99 223	0	58 371	40 852
Belgique	223 507	0	101 849	121 659
Canada	13 770	0	0	13 770
Danemark	601 248	387 843	22 600	966 491
États-Unis d'Amérique	378 978	0	0	378 978
Finlande	405 751	0	109 880	295 871
France	895 934	297 872	704 196	489 610
Grèce	25 761	0	2 224	23 537
Italie	6 519 465	8 316 671	6 118 345	8 717 791
Japon	4 623 704	3 835 743	4 359 137	4 100 311
Japon: Ambassade du Japon en Guinée (TF/GUI/00/001)	118	0	(1 418)	1 536
Norvège	2 482	0	0	2 482
République de Corée	379 883	331 211	242 405	468 690

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues et recettes accessoires, 2002	Dépenses, 2002	Solde inutilisé au 31/12/2002
République de Corée: Korean Research Inst. of Standards & Sciences	201 766	0	61 436	140 330
République tchèque	129 766	0	69 671	60 095
Royaume-Uni	649 589	350 000	225 425	774 163
Slovaquie	7 398	0	0	7 398
Suède	0	57 852	15 316	42 536
Total partiel	15 172 151	13 577 192	12 091 388	16 657 955
Indéterminé	59 675	1 023 092	564 689	518 078
Total partiel	59 675	1 023 092	564 689	518 078
Autres fonds d'affectation spéciale				
Centro de Investigaciones Textiles	116 969	0	0	116 969
Premag Handelsges.M.B.H. (Autriche)	2 595	0	0	2 595
Banque de développement de Bahreïn – SFBAH99001	5 624	0	0	5 624
Servicio Nat. de Aprendizagem Ind.	280 746	244 626	261 398	263 974
Beni-Suef Cement Company (Le Caire)	33 822	0	0	33 822
Union européenne	1 419 787	15 544	1 060 156	375 175
Commission de l'Union européenne	0	111 220	16 122	95 098
CFC - FC/RAF/96/001	(320 044)	215 456	223 858	(328 447)
CFC - FC/INT/97/021	17 687	64 514	37 662	44 539
CFC - FC/RAS/00/153	(148 518)	223 934	88 768	(13 352)
Association internationale de développement	144 471	0	0	144 471
Shahid Modarres Ind. Pharmac. Complex	53 878	0	0	53 878
Iran Itok Engineering & Technological Co	10 646	(10 646)	0	0
Sezione Spez. per l'assicuraz. del Credito	36 448	0	0	36 448
Engineering Consulting Firms Ass. (Japon)	11 441	0	0	11 441
Mitsui & Co. Ltd. (Tokyo)	9 781	(9 781)	0	0
Procter & Gamble Far East Inc. (Japon)	475	0	0	475
Chugoku Electric Power Co. Inc. (Japon)	0	119 780	18 865	100 915
Industrie du cuir de l'Afrique orientale et australe	56 976	25 290	42 899	39 368
Petrol. Nasion. Berhad (Petronas) (Kuala Lumpur)	28 179	0	0	28 179
Alcoa Inter America, Inc.	17 507	0	0	17 507
Cement Company of Northern Nigeria	254 193	(254 193)	0	0
Ass. Mining Industries Nigeria Ltd.	26 729	0	0	26 729
New Nigeria Development Co. (Kaduna, Nigéria)	28 325	0	0	28 325
Nigerian Nat. Petroleum Corp. (Lagos, Nigéria)	566 380	0	58 370	508 010
Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)	2 271 054	583 779	1 808 903	1 045 930
Fed. Chemical & Ceramics Corp. (Islamabad)	(1 677)	0	0	(1 677)
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	0	0	15 405
Magnetti Marelli (Groupe Fiat) TFIND99009	6 965	0	(3 139)	10 103
Banque islamique de développement (Jeddah, Arabie saoudite)	25 231	52 012	64 413	12 831
Conseil de coopération du Golfe	11 676	0	0	11 676
Région de l'Afrique	73 665	0	(7 242)	80 907

	Solde au 01/01/2002	Contributions reçues et recettes accessoires, 2002	Dépenses, 2002	Solde inutilisé au 31/12/2002
Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA)	2 450	0	0	2 450
Nadsme (Bratislava)	8 181	0	0	8 181
Ceylon Steel Corporation (Colombo)	5 284	0	0	5 284
Fonds international de développement agricole (FIDA)	74 646	2 450	22 995	54 101
Soudan	329	0	0	329
Swedish Int. Enterprise Dev. Corp. (Swedcorp)	245 383	(31 113)	44 027	170 243
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	0	0	3 357
Tesid Turkish Electronic Ind. Assoc.	1 781	0	0	1 781
Arthur Andersen & Co. (RU)	4 732	(4 732)	0	0
Unilever Research Bebington	2 497	0	0	2 497
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	462 668	732 110	581 528	613 250
Fondation Ford (New York)	1 762	0	0	1 762
Epstein Engineering Export Ltd (Chicago, États-Unis)	807	0	0	807
Agency For Int. Development des États-Unis	(399)	0	0	(399)
Yemen Corp. For Cement Ind. And Marketing	15 708	0	0	15 708
PNUD et Département des affaires humanitaires de l'ONU	499	0	0	499
FAO	275	0	0	275
Total partiel	5 886 375	2 080 249	4 319 581	3 647 042
GRAND TOTAL	29 414 905	22 085 546	21 713 222	29 787 229

Notes:

- a) À compter de 2002, le Fonds commun pour les produits de base est intégré au Fonds d'affectation spéciale et non au Fonds de développement industriel [voir note 4 d].
- b) À compter de 2002, les intérêts provenant du placement des fonds versés par des bailleurs ne sont plus comptabilisés comme "recettes" et sont inscrits au passif [voir note 4 e].

**Tableau 5. État récapitulatif pour l'année terminée le 31 décembre 2002
des activités de coopération technique menées dans le cadre
d'accords interorganisations**

(en dollars)

	Dépenses relatives aux projets	Appui aux programmes	Dépenses totales
PNUD			
Programme principal du PNUD	1 255 111	131 485	1 386 596
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes	773 767	197 664	971 431
Appui aux services techniques au niveau des projets	102 688	60 887	163 575
Projets auxquels l'ONUDI participe à titre d'organisme associé	332 718	19 021	351 739
Projets d'exécution nationale pour lesquels l'ONUDI est l'agent de réalisation	1 675 760	157 931	1 833 691
Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	5 718 637	117 899	5 836 536
	<u>9 858 681</u>	<u>684 887</u>	<u>10 543 568</u>

Annexe III

**FONDS D'EXPLOITATION: PNUD ET FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE
ADMINISTRÉS PAR LE PNUD**

Rapport n° 1

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(Nom de l'agent d'exécution)
(ONUDI)**

**État des fonds au 31 décembre 2002
(en dollars)**

	En dollars	En dollars
<u>Fonds d'exploitation</u>		
Solde initial au 1 ^{er} janvier 2002 communiqué par l'ONUDI		5 277 490
À ajouter: Retraits en espèces		(1 000 000)
		<hr/>
Solde révisé au 1 ^{er} janvier 2002 communiqué par l'ONUDI		4 277 490
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD	(6 200 000)	
Bordereaux interservices	20 666 846	
Autres charges/crédits (net)	(297 251)	
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 8)	6 121	
Éléments divers remboursés au PNUD (net) (Rapport n° 8)	<u>(160 615)</u>	<u>14 015 101</u>
		18 292 591
À déduire: Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets: exécution)	2 521 602	
Dépenses et dépenses d'appui pour les lignes mises en œuvre pour des projets exécutés par d'autres organisations et des gouvernements (Rapports sur l'exécution des projets: réalisation)	<u>2 185 430</u>	<u>4 707 032</u>
Solde au 31 décembre 2002		<u><u>13 585 559</u></u>
<u>Constitué des éléments suivants:</u>		
Encaisse et disponible en banque et en transit	7 707 395	
Comptes débiteurs (Rapport n° 9)	<u>9 796 214</u>	<u>17 503 609</u>
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 10)	3 091 607	
Engagements non réglés pour 2002	<u>826 443</u>	<u>3 918 050</u>
Solde au 31 décembre 2002		<u><u>13 585 559</u></u>

ÉTAT 1

FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et agent d'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2002

(en dollars)

Fonds d'exploitation

	En dollars	En dollars
Solde au 1 ^{er} janvier 2002		(44 592)
À ajouter:		74 474
Retraits en espèces du PNUD		
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)		
Éléments divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)	_____	_____
		29 882
À déduire:		
Dépenses de 2002 au titre des projets		
Décassements (Rapport n° 15A)	33 816	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	32 019	
Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	6 374	72 209
		(42 327)
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
Services d'appui administratif et opérationnel	_____	_____
Solde au 31 décembre 2002		<u><u>(42 327)</u></u>
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit	_____	_____
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	_____	_____
À déduire:		
Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	10 308	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	32 019	(42 327)
		<u><u>(42 327)</u></u>

ÉTAT 1

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et agent d'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2002

(en dollars)

<u>Fonds d'exploitation</u>		En dollars	En dollars
Solde au 1 ^{er} janvier 2002			(4 028 884)
À ajouter:	Retraits en espèces du PNUD	3 512 227	
	Bordereaux interservices		
	Autres charges/crédits (net)		
	Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)		
	Éléments divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		3 512 227
			(516 657)
À déduire:	Dépenses de 2002 au titre des projets		
	Décaissements (Rapport n° 15A)	1 394 218	
	Engagements non réglés (Rapport n° 16)	4 258 584	
	Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	111 525	5 764 327
			(6 280 984)
À ajouter ou à déduire:	Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
	Dépenses		
	Dépenses d'appui		
	Services d'appui administratif et opérationnel		
Solde au 31 décembre 2002			<u>(6 280 984)</u>
Constitué des éléments suivants:			
	Encaisse disponible en banque et en transit	0	
	Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	2 698 525	2 698 525
À déduire:	Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	4 720 925	
	Engagements non réglés (Rapport n° 16)	4 258 584	8 979 509
			<u>(6 280 984)</u>

Annexe IV

**COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS
(DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL)**

État des recettes et des dépenses pour l'année terminée le 31 décembre 2002

(en euros)

RECETTES

Contributions annuelles		
IAEA	6 107 875	
ONUDI	2 016 169	
ONUV	2 558 626	
OTICE	958 030	
	<hr/>	
Intérêts créditeurs		11 640 700
Pertes sur change		53 989
Recettes accessoires		(43)
		<hr/>
		16 450
TOTAL, RECETTES		11 711 096
		<hr/>

DÉPENSES

Location et entretien des locaux		2 565 290
Éclairage, chauffage, énergie et eau		4 667 243
Fournitures et accessoires		54 770
Biens d'équipement		27 784
Frais bancaires		873
Autres dépenses générales de fonctionnement		8 651
		<hr/>
TOTAL, DÉPENSES		7 324 611
		<hr/>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR 2002		4 386 485
		<hr/>

**COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS
(DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL)**

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2002

(en euros)

ACTIF

Liquidités	4 988 062
Comptes débiteurs	
TVA/taxes sur l'énergie/ELWOG	940 469
Contributions non acquittées	
AIEA	1 526 969
ONUDI	504 042
OTICE	129 839
Divers	5 055
TOTAL, ACTIF	8 094 436

PASSIF

Engagements non réglés	2 339 841
Comptes débiteurs	
Avances ¹	1 361 911
Divers	6 199
TOTAL, PASSIF	3 707 951

SOLDES INUTILISÉS

Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2002	0
À ajouter: excédent des recettes sur les dépenses pour 2002	4 386 485
Solde disponible au 31 décembre 2002 ²	4 386 485
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	4 386 485
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS	8 094 436

¹ Les avances (1 361 911 euros) comprennent les parts de l'AIEA (851 964 euros), de l'ONUV (380 648 euros) et de l'OTICE (129 299 euros) au titre du programme de désamiantage. Au 31 décembre 2002, l'OTICE n'avait pas réglé cette avance et ce montant est inscrit également au titre des contributions non acquittées. En 2003, la part de l'AIEA a été reversée sur instruction. Conformément à l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier de l'ONUDI, une facture a été établie pour l'ONUDI concernant ces dépenses.

² Le solde des fonds s'établit comme suit:

	AIEA	ONUDI	ONUV	OTICE	Total
Contributions annuelles	6 107 875	2 016 169	2 558 626	958 030	11 640 700
Intérêts (nets des frais bancaires)	22 335	18 306	9 877	2 598	53 116
Dépenses nettes	<u>(3 834 157)</u>	<u>(1 265 630)</u>	<u>(1 606 151)</u>	<u>(601 393)</u>	<u>(7 307 331)</u>
	<u>2 296 053</u>	<u>768 845</u>	<u>962 352</u>	<u>359 235</u>	<u>4 386 485</u>